

# HAITI OBSERVATEUR



Lè manke gid, pèp la gaye !

Fondé à New York,  
cet hebdomadaire est édité  
par la société  
Haïti-Observateur Group, Inc.  
www.haiti-observateur.ca  
Haïti-Observateur  
P.O. Box 356237  
Briarwood, NY 11435-6235  
Tél. (718) 812-2820  
haiti\_observateur@yahoo.com  
New York: \$1,00  
Partout ailleurs : 1,50 \$  
Haïti: 20 gourdes  
Tél. (718) 812-2820

VOL. LIII, No. 42 New York : Tel : (718) 812-2820; • Montréal (514) 321-6434; • Port-au-Prince: (011 509) 223-0785 • Paris (33-1)43-63-28-10 6 - 13 décembre 2023

LIBÉRÉ APRÈS UNE TENTATIVE DE « KIDNAPPING »

## Guy Philippe se mobilise en vue de rétablir le sécurité

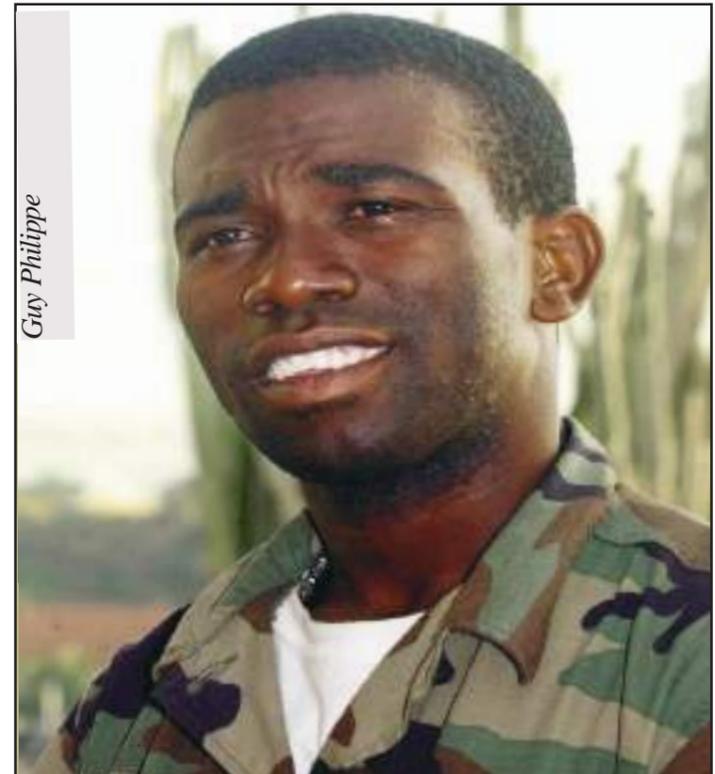
« Les Haïtiens sont capables d'assurer leur propre sécurité », dit-il

Par Léo Joseph

Le grand événement de cette dernière semaine est le retour inattendu de Guy Philippe en Haïti, après avoir purgé une peine de plus de six ans d'em-

prisonnement. Il avait été trouvé coupable de blanchiment d'argent, dans un Tribunal fédéral, à Miami. Bien qu'arrivé à Port-au-Prince à bord d'un vol commercial, en provenance de Miami, jeudi 30

novembre, il n'a pu rentrer chez lui que deux jours plus tard, soit samedi 2 décembre, quand prit fin sa détention au local de la Direction centrale de la Police judiciaire (DCPJ). Une foule de parents et



Guy Philippe

QUE CACHE LA PRIMATURE D'ARIEL HENRY ?

## Un « décret secret » dont la nature reste mystérieuse dénoncé

Pourtant le Premier ministre de facto ne s'en plaint pas...

Par Léo Joseph

Il se trame quelque chose en Haïti, dont la nature reste mystérieuse. Il s'agit d'un décret secret dont personne ne veut révéler la raison d'être, ni quels bienfaits peuvent en sortir par rapport à la crise multidimensionnelle qui accable Haïti. Il a été créé, fait-on

savoir, le 1<sup>er</sup> juillet 2020, donc avant l'assassinat du président de facto Jovenel Moïse, qui n'en ignorait pas l'existence. Ceux qui ont vu le document hésitent à mieux l'identifier, afin d'aider à faire la lumière sur le rôle qu'il est appelé à jouer. Mais ceux qui l'ont vu souhaitent que les gens proches du Premier ministre de

facto fassent la lumière sur ce « décret » dans le plus bref délai. Ceux à l'origine de la dénonciation de ce document l'identifie comme étant le « Décret de Jovenel Moïse » font de lui « une menace électorale ». Donc à qui profitera-t-il ?

Suite en page 12

EST-CE L'EFFET BOOMRANG DE LA JUSTICE POUR LES HAÏTIENS ?

## Jean-Bertrand Bertrand Aristide aussi dans les lunettes de la Justice

Bastion des corrupteurs le régime PHTK part en guerre contre les corrompus...



L'ex-président Jean-Bertrand Aristide



Le Premier ministre de facto intérimaire Ariel Henry

Par Léo Joseph

C'est l'organe de presse en ligne *transparans*, dans son édition du jeudi 30 novembre, citant *Radio Métropole* comme étant à l'origine de cette information faisant état d'une poursuite judiciaire contre l'ex-président Jean-Bertrand Aristide, par le gouvernement intérimaire monocéphale dirigé par Ariel Henry. À cet égard, il s'agit de la deuxième poursuite dont il est l'objet par une administration intérimaire

Suite en page 2

de partisans, qui était venue accueillir Guy Philippe, à sa sortie de l'Aéroport international Toussaint Louverture, jeudi, est repartie bredouille, mais fâchée, car elle a simplement entrevu son idole, qui a

Suite en page 4

## HAPPENINGS!

What game is being played in Haiti?

By Raymond A. Joseph



UN Chief in Haiti Maria Isabel Salvador

As we enter into the last month of 2023, without the elections promised for that year which would have made possible the inauguration of a democratically elected government on February 7, 2024, one must ask what game is being played by those who have been deciding the destiny of the nation.

Continued on page 7

# EST-CE L'EFFET BOOMRANG DE LA JUSTICE POUR LES HAÏTIENS ? Jean-Bertrand Bertrand Aristide aussi dans les lunettes de la Justice

## Bastion des corrupteurs le régime PHTK part en guerre contre les corrompus...

Suite de la page 1

haïtienne. Une plainte avait été déposée contre lui, en 2004, par le gouvernement de transition dirigé par Boniface Alexandre et Gérard Latortue, par-devant un Tribunal fédéral, à Miami. Mais cette poursuite fut abandonnée par René Prével, le Premier ministre initial de M. Aristide, qui fut également son successeur à la présidence, en 2004. Si cette plainte portée contre le prêtre défroqué aboutit réellement à un procès, elle risque d'ouvrir une boîte de Pandore. Car les dérives de l'ancien président Aristide sont nombreuses.

En effet, de tous les chefs d'État, qui se sont succédé, au Palais national, ce dernier a remporté la palme, en termes de détournements de fonds publics et d'assassinats politiques, dans un temps record. En ce sens, Jean-Bertrand Aristide (second mandat), en moins de quatre ans, fait pâlir François Duvalier le Tyran, en 15 ans. Surtout que plusieurs personnalités politiques proches de l'intéressé, des hauts gradés de la Police nationale, un ancien sénateur de la République et d'autres individus faisant partie du cercle intime de la présidence d'Aristide ont fait la prison, aux États-Unis, pour trafics illicites.

Voici ce qu'a rapporté l'organe de presse en ligne *transparans* : « *L'ex-Président Haïtien, Jean Bertrand Aristide n'est pas de tout repos. Ce dernier qui s'est gardé en retrait de la politique active depuis son départ en 2004 a été attaqué en justice pour malversation par le pouvoir en place, rapporte Métropole. En complicité avec plusieurs cadres de son administration d'alors, le leader Lavalas aurait détourné plusieurs millions de dollars américains du trésor public* ».

*Transparans* souligne encore que la plainte en question, un document de « 74 pages », est soumise à l'examen d'un jury, qui doit déterminer s'il y a lieu d'aller de l'avant avec le procès.

Il est relevé, dans ce même document, que Jean-Bertrand Aristide est poursuivi pour fraude, au détriment de l'État, ayant détourné des millions de dollars américains, avec la collaboration de nombreux membres de son administration. Il faut, toutefois, préciser que plusieurs de ces derniers, comme Lesly Lavelanet, par exemple, sont de proches

parents de sa femme.

### De multiples couches de transactions illicites

Si la grande majorité des filles et fils d'Haïti se proposent de se lancer dans la politique pour servir leur pays, quant à Jean-Bertrand Aristide, ses objectifs étaient tout autres. Ils portaient sur deux domaines liés aux crimes : activités illégales, en vue de s'enrichir et réglements de comptes personnels avec ses ennemis politiques, réels ou imaginaires. Aussi avait-il réuni autour de lui une équipe homogène de criminels, de toutes catégories, pour mener à bonne fin ses entreprises mafieuses.

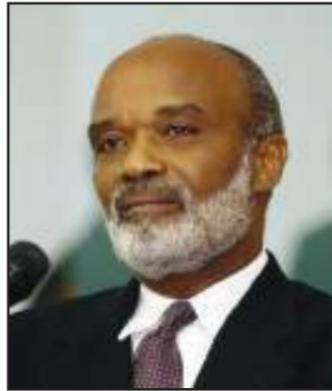
Bien que le régime en place ait attaqué l'ex-président Aristide au civil, il y a de fortes chances que ce cas tourne au criminel, puisque la grosse part de sa fortune est d'origine criminelle, notamment dans le trafic de drogue, par le biais de nombreux trafiquants de stupéfiants intermédiaires assurant l'approvisionnement de leurs clients d'Amérique du Nord. Non seulement les avions remplis de drogue atterrissent clandestinement en Haïti, transformé en port de transit de ces marchandises illicites, en provenance d'Amérique du Sud, à destination des ports des États-Unis et du Canada. lui payent de juteuses commissions sur les cargaisons importées, il bénéficiaient de cadeaux de leur part, sous forme de fonds, à l'occasion de sa fête de naissance.

C'est bien Jacques Beaudouin Kétant, une des célébres trafiquant de drogue, réputé « compère » de l'ex-président, que M. Aristide avait livré à la Justice américaine, qui l'avait présenté comme « le baron » de la drogue en Haïti, parce qu'il touchait une commission sur chaque cargaison de cocaïne débarquée en Haïti. Kétant avait révélé, au cours de ses interrogatoires, par les enquêteurs américains, qu'il versait la somme de USD 500 000 \$ à Aristide comme cadeau d'anniversaire. Des sources indépendantes faisaient croire que tous les barons de la drogue faisaient le même geste, à l'égard du président, notamment Eliobert Josmé (Eddy One).

Dans les milieux proches des trafiquants de drogue, en Haïti, on racontait que plusieurs assassinats non politiques ont été aussi perpétrés, sous la présidence d'Aristide, mais les victimes étaient de gros trafiquants qui avaient triché

sur la quantité de drogue qui était arrivée. Le cas le plus célèbre reste celui d'Hector Kétant, frère de Jacques Beaudouin Kétant, dont ce dernier était, dit-on, le parrain d'une des deux filles « du président ».

Beaudouin Kétant a payé de



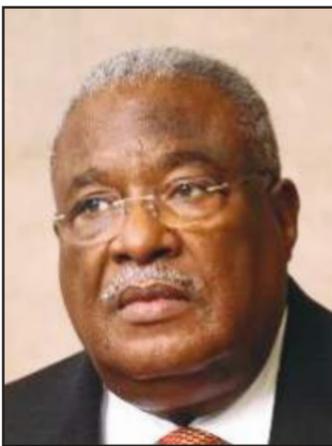
Le défunt président René Prével

sa vie cette impertinence, car Aristide avait ordonné à Rudy Théassan, le chef de la Brigade anti-drogue d'alors, de l'exécuter. Ce crime eut lieu en plein jour, dans les rues de Port-au-Prince. À



Le défunt président intérimaire Boniface Alexandre

noter que Beaudouin Kétant, à son tour, a failli avoir le même sort que son frère, n'était-ce l'intervention indirecte d'un marshal



Le défunt Premier ministre intérimaire Gérard Latortue

fédéral.

En effet, ce dernier était arri-

vé, chez Aristide, à Tabarre, accompagné d'une équipe d'auxiliaires, après s'être entendu avec le président Aristide, qui devait livrer Jacques Kétant aux autorités fédérales, à partir de la résidence présidentielle. Mais le prêtre défroqué avait demandé à ce même Roudy Théassan de conduire le prisonnier à Ti-Tanyen, afin de l'y exécuter. Un des auxiliaires du marshal, (d'origine haïtienne, avait pu intercepter le message communiqué au tueur. Et le chef des marshals de s'adresser au président en ces termes : « *If it'sn't him, it's you in his place !* ». En moins de quinze minutes un hélicoptère se posa dans la cour de la résidence présidentielle, et le prisonnier fut livré au marshal.

### Détournements de fonds via les petits projets de la présidence

Arrivé au pouvoir avec l'intention de s'enrichir, de concert avec ses amis, Jean-Bertrand Aristide a mis sur pied des équipes d'experts en escroquerie et détournement de fonds publics, dans tous les domaines. Aussi a-t-il su piller non seulement l'État haïtien, mais aussi de nombreuses familles haïtiennes, en Haïti et en diaspora, ont été victimes de ses crimes financiers.

En effet, il n'a pas attendu de prêter serment pour lancer ses déprédations financières contre le pays. Par le biais de son mouvement « *Voye Ayiti monte* » (VOAM), une campagne massive de levée de fonds, dans les pays où vivent les Haïtiens, des bureaux sont établis dotés de personnels chargés de rançonner « *en douce* » les citoyens d'origine haïtienne. Ces derniers, gagnés totalement à l'idée d'avoir trouvé un prêtre « *engagé dans la réparation des torts et à dispenser la justice* » ne se faisaient pas prier.

Aussi, à New York, Miami, Boston, Chicago, Baltimore, Washington, D.C. dans les agglomérations haïtiennes de New Jersey et d'autres villes des États-Unis et du Canada ayant de larges communautés haïtiennes, ainsi qu'en Europe, en Amérique Latine et des Antilles les agents de Lavalas étaient à pied d'œuvre, faisant la collecte de fonds pour le « *Ti Pè* », sans aucune supervision. De telle sorte que certains s'étaient arrogés le droit de monter leurs équipes de collecteurs de fonds personnels.

Au fait, aucune rapport n'a été

donné quant à la taille des sommes ramassées. Excepté quand l'hebdomadaire *Haïti-Progress*, organe officieux de Lavalas, rapportait, dans une de ses éditions : « *Un premier million pour Titid* ».

Une fois qu'il a effectivement atterri au Palais national, cette campagne personnelle de fonds a changé de protocole ouvrant la porte aux experts en Ponzi. Avec l'arrivée de « *Caisses d'épargne* » d'un nouveau genre, c'était la cohue vers le ramassage de millions avec la bénédiction de « *Pè Titid* ». Les sommes investies dans ces caisses d'épargne, appelées aussi « *Les Sociétaires* », les clients bénéficiaient des intérêts allant jusqu'à 22 ou même 24 %.

Les investissements arrivaient de tous les coins du monde, surtout des grandes communautés haïtiennes des États-Unis et du Canada. Des familles accouraient avec des dizaines de milliers de dollars, n'ayant pas hésité à s'octroyer une seconde hypothèque sur leurs maisons. Ces taux alléchants attiraient des milliers de clients, à la capitale haïtienne, surtout que le père Aristide, désormais l'« *idole politique universelle* » des lavalassiens, encourageait les investisseurs.

Mais puisqu'il s'agissait d'un système de Ponzi, dans lequel les premiers investisseurs touchent les gros intérêts annoncés, ceux qui viennent après sortent perdants. Après avoir payé les premiers, il ne reste plus rien pour les autres.

En conséquence, de nombreuses personnes ont fait faillite; des familles ont éclaté, notamment ceux-là où la décision d'investir n'avait pas fait l'unanimité. En Haïti, surtout, des entités, individuelles ou familiales, ont perdu l'épargne de leur vie.

Les directeurs des Caisses d'épargne ont vite disparu, en même temps qu'Aristide s'était envolé vers l'exil. Pour ces investisseurs frustrés, c'était le cas de dire : « *Adieu veau, vache cochon couvée !* ».

### pillage de la Téléco

La poursuite signalée, révélée par Radio Métropole, citée par *Transparans*, concerne la Téléco défunte, dont Jean-Bertrand Aristide s'était fait le tirelire. Pendant qu'il était en exil, à Washington, suite au coup d'État qui lui était infligé par l'équipe Raoul Cédras, Philippe Biamby et François Michel, en

Suite en page 4

# SUR LA ROUTE DU CINÉMA

## En quoi Fidel est-il élevé apôtre au X<sup>IV</sup>e rang ?

Par Dan Albertini

Vous avez au plaisir, vu que partir du jour 864 de Fidel dans le X<sup>IV</sup>e apôtre d'Edgard Gousse, ce n'est d'une part, pas la vie entière de Fidel à l'écran. Et, d'autre part, c'est du dernier jour compté de l'auteur, ce XVII<sup>e</sup> Apôtre apprécié sur la Route du Cinéma que je remonte le courant. Pourquoi : Fidel Castro apôtre, 864, jour, le XVII<sup>e</sup>, et, cet Apôtre *haollywoodien* s'appuie-t-il sur l'instrument didacticiel en méthodologie de diffusion programmée ? Est-il solitaire ? Le grand écran doit DIRE dès l'aurore.

Il me faut dès lors que la table de la régie renferme les consoles de projecteurs, faire tourner la scène : Image Fidel, gros plan exclusif à *Haollywood sur la route du cinéma est une œuvre, deux tomes publiés, deux autres en confection deux autres au creuset.*

Fidel, Fidel Castro, Castro. Lequel est *el lider maximo* d'entre eux, autrement dit si ce ne n'est le 1/3 en partage selon Méta spora (Des Rosiers) ? C'est de là que je tente le débroussaillage de la pensée d'Edgard Gousse si je le cite en Saint-Augustin (le tant aimé) de Dr MAM (Michel-Ange Momplaisir) de mes écrits *in slrdc* sur l'esprit vodou *ayisyen* expliqué dans l'arc-en-ciel des religions [mais trahi dans son essai d'égologie philosophique privée *mes convictions profondes*, en Saint-Augustin par la suite qui a dit-on dans recueils et manuels d'histoire, a influencé l'occident par le latin puisqu'il ne maîtrisait pas le grec]. Castro en E Gousse dans cent ans ou l'inverse : qui est-il ?

C'est là le second aspect de la lecture en méthodologie Méta spora [Des Rosiers], vu sur l'auteur du X<sup>IV</sup>e Apôtre, le *méta de Fidel* se développe comme la métastase vue à l'œil yankee, mais comme le *métabolisme* politique en sciences humaines, en Fidel.

Edgard Gousse est peut-être plus *abyssal* qu'on ne le pense, ou perdu si loin déjà en temps futur par le poids du passé expérimental. L'auteur est plus que le personnage du XVII<sup>e</sup> Apôtre qui nage aussi loin que dans des eaux sans métaphore. Il mise sur les valeurs en douane partout inves-

ties. Pour quelle récolte, il est aussi fabuleux que Marco Polo des légendes asiatiques. Il est réel, naturel, audacieux, surtout formé pour performer dans plus d'une sphère. Globale, IA, 1804, Cuba, QC, EU. Foule le préjugé, n'en déplaie à l'admirateur (étourdi et amusé) du Potomac.

C'est ici le **tableau spécial sé paré** qui met l'auteur à l'originel pour qu'il se redise.

Il publie un article en collectif (Colette Dubuisson, Marc Meurons). *Revue québécoise de linguistique théorique et appliquée* [1989 Vol.8 (3) P.207, un didacticiel de lecture réalisé à l'aide d'un système-auteur inspiré de l'IA]. *Crédit appliqué par la force de la rigueur des recherches sur les considérants critiques. Un élitisme de même nature.*

Mesurons, jugeons *a posteriori*, mais *a fortiori*.

L'induction est-elle un message, une notion, la peine, le rêve, le dénie, la foi, le fait ?

Quel effet : «*Macaque, un homme dans les caraïbes*» quand l'article cible la clientèle, migrant d'Haïti vers le Québec, jeune se condaire, en matière d'apprentissage dans une formation, remplacée aujourd'hui. Est-ce la *morphologie du futur* en Baz Makak Troubadour Baine (zafem 100%). Timakak, connu au pays ?

Il peut se dissimuler à l'origine d'abord par les images folkloriques sur le parcours du quotidien, étalées de chez Hakim, et vues de tout élève. Mémoire anecdotique qui a retenu *macaque des cendus de sa branche pour voir la misère du sol par le chien.*

Il y a mieux, l'application linguistique, une réussite pour l'accueil du jeune haïtien, ici.

Du côté *graphisme par la numérologie haïtienne prise dans son symbolisme large, les 864 jours. Calcul d'après le lexique du 'nombre' de Dieu (présent dans le référentiel du pays de l'auteur), dans la construction de cathédrale (Paris-Burgos). Le (8) intercalé du (4) par le (6) recomposé en transposant le (1) de perfection, du (7) dérivé. Le (1) transposé par définition au début propose les 18 soit de guerre, 11 novembre (1), soit de l'ère 1804 obtenue par le (6) réduit par la transposition du (1) proposé (1 étoile,*

*1 drapeau, 1 image, 1 auteur; le (1 - el lider maximo) par association 4 fois, pour le 14<sup>e</sup> apôtre). Aussi, en Tome-1/2 publiés pour 3-4 en couture, et 5-6 au creuset, donc 6 tomes prévues en le (6) médiane, mais avec l'épilogue puisqu'il n'y a pas de prologue, est la forte probabilité (d'apocalypse ou fin (de série) du (3) fois 2 tomes pour (1) livre expliqué en (1) septième à la fin. Pédagogie du livre 'Révélation' dans la bible, ce (1) livre. Donc, le (6) en (1-8) qui s'annule en valeur (0) pour 1-8-0-4 forgeant le X<sup>IV</sup>e).*

On pourrait dire simplement que la fonction référentielle est très puissante ici par rapport à celle poétique, par défaut du poète. Autrement dit, le poète ne propose pas de fonction métalinguistique réelle là où il laisse le soin au gnostique de s'exercer en redéfinition à ce besoin ésotérique du graphisme. La fonction phatique est écartée aussi, il propose le discernement. C'est une image à l'écran que j'envisage, ni plus.

Je m'interroge ici, de cette pédagogie, sur la morphologie du futur et du conditionnel propre à la pensée en Edgard Gousse dans le X<sup>IV</sup>e apôtre en Fidel Castro. Soit par l'île de Cuba, soit par la jeunesse haïtienne choisissant la Havane dès lors au lieu de Santo Domingo, Kingston, considérant l'immersion haïtienne disponible à Oriente, Santiago de Cuba, selon la revue linguistique qui héberge l'article du collectif, juste après, pour répondre aux acquisitions *a posteriori*. Même en considérant Saint-Augustin dans ses écrits, de son héritage, et patrimoine depuis les influences à ce jour, dans un cadre de Hollywood déguerpie par *Haollywood*. Que retrouve-t-on de 1989, au X<sup>IV</sup>e, en 2023 ?

Depuis 1989, Edgard Gousse vibre déjà de l'IA (intelligence artificielle) autant de ses compléments et des implémentations. Je retiens ici : didacticiel dont l'objectif, élève, dialoguer avec la machine, cadre théorique en trois temps; utilisation du système-auteur G, version expérimentale, premières séries de problèmes à résoudre, population cible (origine haïtienne), prédiction, modèle, intégré, enrichir, didacticiel en

outils, choix d'exercices, innovations pédagogiques, lacunaires, exemple de dialogue, induction par mots choisis et espaces vides à remplir, indice, closure traditionnelle; morpho-syntaxique; sa voir-faire; fautes d'orthographe (donc à corriger, mais forme d'acquisition); intervention, les objets "réactions" permettent de prévoir les réponses (donc observation), l'utilisation des touches (donc mémoire tactile/sensorielle), méthodologie, problèmes particuliers (donc, quel rapport avec timakak aujourd'hui), si induction il y en aurait eu dans l'échelle des valeurs?. *Rétroaction, façon ponctuelle, tolérance orthographique.*

En conclusion, ce qui est resté, mais sans nécessairement lier un effet de causalité à l'Haï tien d'aujourd'hui : *Macaque s'est trompé (en timakak). Mada me la misère par manman notre-dame)? Il a été fin le bon Dieu, considérant la foi aujourd'hui. Mais surtout, nous exploiterons bien mieux ainsi, nous semble-t-il, les possibilités de création d'un dialogue 'naturel'*

Revue québécoise de linguistique théorique et appliquée: revue de l'... - Google Livres

Volume 8, numéro 1, mars 1989

L'intérêt ici n'est pas de mesurer la sémantique, mais de trier parmi les images pour illustrer Edgard Gousse. Car, je l'évoque ainsi : Jean-Gardy Bien-Aimé va se voir pris entre les finances disponibles et le choix de sujet avec label *Haollywood*. Acquis, rejet ? La scène ne propose pas de critique littéraire, il n'y en a pas à ce jour.

Ce n'est pas une analyse comparative, mais une référence utilitaire pour mieux comprendre l'effort de l'analytique d'observatoire d'*Haollywood* sur la route du cinéma, si nous voulons à travers ce besoin de dire sur grand écran, faire paraître réellement l'empreinte minimale de l'erreur comme de la santé de la pensée première qui mène vers le film selon

les cordes du manifeste en opération de sélection avant production dans son spectre. Un film qui tient en éveil la pensée l'âme et l'action à cette CHI (Commuauté Haïtienne Internationale), compréhension personnelle de la Méta spora (Des Rosiers), car nous n'avons pas nécessairement de projet de retour en *diaspora juive* de terre promise de la foi déjà mal comprise à l'origine décrite de la Bible même sur les fautes des Hébreux en pérégrination millénaire par périodisation jusque là affirmée. Cuba, non sans faute, s'est défendu, idem, Haïti. Israël aujourd'hui encore, doit s'assujettir à la puissance protectrice pour exister malgré le méta disponible. Neuroplasticité du cerveau d'Edgard sans bar que?

Ainsi, si j'évoque le terme de l'Apôtre, autant que la rédemption n'est pas du même ordre pour les originaux, autant que la politisation ne fait pas l'objet proposé. Je ne crois pas que le XVII<sup>e</sup>, soit dit en passant qui ne se le réclame pas, je l'ai compris par la connectivité de la dramaturgie qui n'exclut pas la continuité sous quelque forme que ce soit, en le X<sup>IV</sup>e est rangé pour que l'auteur s'en serve pour lui-même. Je veux en outre, faire ressortir la conduction de la causalité d'un auteur sans palais.

Merci d'y croire!



## HAITI-OBSERVATEUR EN LIGNE

En attendant la construction du nouveau site, l'édition hebdomadaire peut être téléchargée : [haiti-observateur.ca](http://haiti-observateur.ca)

Ensuite cliquez sur ARCHIVES, puis choisissez l'édition courante ou celle désirée.

460 Peninsula Blvd.  
Hempstead, New York 11550  
516-489-5925

CLOSED ON MONDAYS

Tues-Wed-Thurs 10:00 am-9:00 pm  
Friday 10:00 am - 10:00 pm  
Saturday 10:00 am - 10:00 pm  
Sunday 10:00 am - 5:00 pm

# EST-CE L'EFFET BOOMRANG DE LA JUSTICE POUR LES HAÏTIENS ?

## Jean-Bertrand Bertrand Aristide aussi dans les lunettes de la Justice

**Bastion des corrupteurs le régime PHTK part en guerre contre les corrompus...**

*Suite de la page 2*

en septembre 1991, il résidait à la capitale américaine avec la présidence haïtienne en exil.

Sur ces entrefaites, reconnu président constitutionnel d'Haïti par les Nations Unies, le président américain George W. Bush lui donna accès au fonds de la Téléco, dont il faisait son chèque personnel. Il avait son personnel, qui animait le bureau de la présidence, dont certains avaient pris l'exil, en sa compagnie, et d'autres recrutés en diaspora, surtout à New York.

On peut donc imaginer Jean-Bertrand Aristide quasiment libre de faire des chèques en veux-tu et voilà arrosant ses amis de billets

verts. Dans ce cas, il avait les coudées franches pour embaucher des firmes de relations publiques ou des politiciens américains en de telles capacités. Dans cet ordre d'idées, il avait ses amis du Black Caucus sur son fichier des salaires, à qui les fonds étaient transférés via son avocat basé à Miami.

Une enquête qu'avait menée le gouvernement intérimaire Alexandre-Latortue avait découvert de fortes sommes d'argent décaissés sans les justifications de routine. Ces révélations avaient déterminé les autorités politiques de transition à tenter ce procès contre M. Aristide, sous l'accusation de détournements de fonds arrivé au Palais national, le 7 février 2004, René Préval annula

le procès.

L'enquête financière, qui avait été menée sur l'administration d'Aristide, avait constaté d'autres activités illégales par lesquelles étaient détournées les ressources de l'État. Des proches d'Aristide bénéficiaient des « largesses » du « bon père », par le biais des « Petits Projets de la présidence ». Il s'agissait d'un système par lequel le gouvernement finançait des entreprises au profit des membres de la famille du chef d'État et de ses alliés politiques.

Parmi les bénéficiaires des « Petits Projets de la présidence » figurait un grand ami de M. Aristide, son collègue prêtre Gérard Jean-Juste.

Il est de bon ton de se deman-

der si cette action judiciaire contre Aristide trouve son origine dans une prise de conscience des dirigeants voulant frapper fort contre la corruption, dans le but d'impressionner les pays preneurs de sanctions à l'encontre des politiciens, hommes d'affaires et banquiers haïtiens. Ou bien si les gens au pouvoir, en Haïti, entendent vraiment changer d'attitude par rapport aux dérives de toutes natures ayant cours au plus haut niveau du pouvoir. Ou encore, si une suggestion quelconque aurait été faite concernant le prêtre défroqué dont le fichier criminel, quoiqu'on dise et fasse, n'a nul autre pareil. En tout cas, le timing de cette action met l'ancien prêtre de Saint-Jean Bosco dans le mê me

panier que les victimes de sanctions américaines et canadiennes. C'est l'effet boomerang pour Jean-Bertrand Aristide !

De toute évidence la présidence d'Aristide n'est étrangère ni aux crimes financiers, ni aux crimes de sang. Les millions qu'a amassés l'ancien prêtre de Saint Jean Bosco proviennent donc de ces activités. Pourquoi donc engager des poursuites sélectives à son encontre. À moins que, comme dans d'autres cas, ces actions contre Aristide soient dictées par le Blanc, les réparateurs de torts haïtiens, qui semblent se réveiller de leur profond sommeil, doivent aussi songer à donner justice aux familles des victimes de ce prêtre dévoyé.

L.J.

**LIBÉRÉ APRÈS UNE TENTATIVE DE « KIDNAPPING »**

# Guy Philippe se mobilise en vue de rétablir le sécurité

**« Les Haïtiens sont capables d'assurer leur propre sécurité », dit-il**

*Suite de la page 1*

a été comme happé, à sa sortie, par des policiers de la DCPJ. Les informations non officielles diffusées sur des médias et sur les réseaux sociaux laissaient croire qu'il a été mis en détention par la Police, pour interrogation.

Suite à cette action inattendue, circulait, encore sur les réseaux sociaux, citant des organes de presse en ligne, que Guy Philippe avait des démêlés avec la Justice concernant un mandat d'amener à son encontre relatif à la mort d'un policier, en 2016. Mais Philippe a été libéré sans qu'aucune suivie n'ait été donnée à un tel dossier.

Les partisans de M. Philippe avaient menacé d'orchestrer des manifestations pour exiger sa mise en liberté. Selon ses amis, il a été « kidnappé » par les autorités de facto, pour des raisons jugées occultes. D'autres secteurs indépendants du gouvernement, et des milieux liés à Guy Philippe prétendent qu'il a recouvré son élargissement grâce à l'intervention de l'am-

bassade américaine.

En tout cas, une fois libéré, Guy Philippe a pris un vol local à destination des Cayes où il possède sa maison dans le quartier de Berger, au nord de la métropole du Sud. À peine débarqué, il a pris la direction de la plage de Gelée pour « une détente bien méritée ».

Il devait, plus tard cette même journée, regagner sa ville natale de Pestel, dans le département du Sud-Ouest, où il a été accueilli par une foule en liesse.

Revenu aux Cayes, Guy Philippe devait participer à une grande manifestation, mardi, au cours de laquelle il a pris la parole pour exhorter le peuple haïtien à assumer la responsabilité de sa propre sécurité, invitant ses concitoyens à ne pas compter sur l'étranger pour venir assurer sa protection.

**Que l'État qui ne peut assurer la sécurité se retire**

Intervenant dans une manifestation publique, mardi, aux Cayes Guy Philippe s'est déclaré indigné de voir que les produits ali-

mentaires se gaspillent, à Jérémie, parce que les transporteurs ne peuvent les faire aboutir à Port-au-Prince, en raison du contrôle de Martissant par les gangs armés rendant ce tronçon de la Route nationale impassable, au niveau de Martissant. Même chose pour les habitants des Cayes ou des Nippes, tout le Grand Sud, au total cinq départements sont coupés de la capitale, parce que l'État ne peut donner sécurité au pays. Il proteste, plus loin en disant, qu'il ne peut pas voir des jeunes des deux sexes rendus immobiles, ne pouvant aller nulle part, au travail, à leur occupation, à cause des bandits armés. Cela est inacceptable, dit-il. « Que l'État qui ne peut assurer la sécurité se retire ».

Plus loin, dans son allocution impromptue, le sénateur élu de la Grand'Anse a proclamé que « Haïti a les moyens d'assurer sa propre sécurité, en fait, Haïti pourra assurer sa propre sécurité. Il va assurer sa propre sécurité ». Philippe dit être retourné au pays pour aider en ce sens. Il affirme qu'il aimerait contribuer au rétablissement de

la sécurité.

Sans témoigner d'hostilité, à l'égard de la communauté internationale, cet ancien haut gradé de la Police nationale pense qu'il faut cesser de compter sur la communauté internationale. Tous ces discours autour de la communauté internationale ne riment à rien. Seuls les Haïtiens ont la voix au chapitre, à cet égard. Si nous voulons prendre nos propres responsabilités, nous devons cesser de nous comporter en subalternes, « sispann fè tchoul ! »

Mais Guy Philippe n'a pas passé sous silence ce qu'il considère le viol de la Constitution haïtienne manifesté dans sa livraison à un pays étranger. On m'a laissé tomber, dit-il encore, disant n'être pas découragé, d'avoir tenu bon. Et me voici de retour. Je suis encore disposé à servir mon pays. À contribuer au relèvement de mon peuple.

Les partisans de Guy Philippe ont déclaré qu'il s'est dépêché de visiter les communes de son département, notamment sa ville natale de Pes tel, Bomont,

Cham bellan, Mar franc, avant de se rendre dans le Nord, le Nord-Ouest, Sud-Est, Nippes, l'Artibonite, Plateau-Central, Centre, etc.

La question de sa candidature à un poste électif n'a pas encore été posée à Guy Philippe. Alors que ses partisans sont enthousiastes à ce sujet, il semble que d'autres s'y opposent déjà. C'est, d'ailleurs, le cas de Pierre Espérance, président exécutif du Réseau national de défense des droits haïtiens (RNDDH). Dans une intervention publique, il a rejeté d'un revers de main pareille idée, soutenant que le fait d'avoir été convaincu d'une accusation liée au trafic de drogue, il ne lui reste aucune possibilité de se porter candidat à aucune poste électif.

Quoiqu'il en soit, d'aucuns arguent qu'il est possible que d'autres motifs orientent l'argumentation dans des directions autres que celle qui inspire la majorité des juristes. Surtout quand on dit que le non catégorique n'existe pas. Le oui non plus !

L.J.

## LE COIN DE L'HISTOIRE

### L'épineuse question de la couleur en Haïti

Par Charles Dupuy

En 1948, Lorimer Denis et François Duvalier publiaient un essai de sociologie politique intitulé *Le Problème des classes à travers l'Histoire d'Haïti*, dans le quel, après un ahurissant raccourci historique, ils nous livrent cette rançon assez révélatrice de l'état d'âme de certains intellectuels noirs de l'époque, écoutons-les : (...) «... nous autres, qui avons 40 ans, c'est dans les ma nuels d'His toire d'Haïti seulement que nous pouvions contempler la face d'èbène d'un chef d'État. Et nous autres encore, qui avons 40 ans, que de misères et de souffrances nous connûmes, de 1926 au mouvement de janvier 1946. [...] Que ce fût, en effet, dans les Écoles supérieures ou dans la vie publique, nous fûmes bousculés, persécutés. Et dans notre soif de savoir, l'on nous opposa cyniquement la fameuse politique de la formation des cadres. Politique [...] qui consistait, hier encore, à envoyer à l'étranger de jeunes cancre ou farceurs de la classe bourgeoise et qui devaient, à leur retour dans le pays, occuper toutes les positions de prestige. [...] Voici que devant la flagrante de cet exclusivisme érigé en principe par une classe, l'autre classe

se ressaisit et le mouvement de Janvier 1946 amena au pouvoir un fils authentique des masses paysannes, Son Excellence Dumarsais Estimé». Il est clair que pour Lorimer Denis (\*) et François Duvalier, toute la dynamique politique en Haïti se résume à la lutte pour la prédominance sociale entre la minorité bourgeoise mulâtre et la classe noire majoritaire.

Écoutons maintenant Roger Dorsinville, l'auteur d'une *Lettre aux hommes clairs*, généralement considérée comme le manifeste du *noirisme*, dont ces quelques propos pourraient nous aider à encore mieux saisir l'esprit qui prédominait chez la petite-bourgeoisie noire, pendant les années de Lescot, et le souvenir meurtri qu'elle en avait gardé : « Jacques Roumain lui-même en 46, déclara-t-il, ne nous aurait pas convaincus. Il aurait été à nos yeux un mulâtre du Bois-Verna n'ayant pas rompu avec son entourage [...] La famille Roumain ne plaisantait pas sur ses privilèges et ses alliances de classe. Jamais un jeune Noir n'avait joué dans cette cour fermée par de hauts grillages doublés de cretonnes ». Les « têtes crottées » n'entraient pas là. [...] Les Roumains épousaient des Nadal ou des Hibbert, les Éthéart des Léger, des Roy. Les

Bazelais, les Faubert, même pauvres ne se mésalliaient pas ». À ce sujet le docteur Louis Joseph Janvier est catégorique, « de tout temps, nous dit-il, les noirs ont désiré le contact intime des mulâtres et des blanches comme on aime le fruit défendu, de même qu'en Europe, de tout temps le roturier, le vilain d'autrefois a toujours aimé la fille de noblesse ». (*Les Constitutions d'Haïti*, 1886, p.291).

Ces réquisitoires, surtout fondés sur des arguments anecdotiques ou des cas isolés, traduisent parfaitement cependant les convictions les plus enracinées, l'opinion générale et surtout l'état d'esprit des noiristes pendant le psychodrame de 46. Ressort politique passionnel, la question de la couleur défrayait les conversations, excitait les esprits, froissait les sentiments, heurtait les certitudes, bref, envenimait le climat social, dressait les Haïtiens les uns contre les autres. Parmi leurs motifs d'amertume, les Noiristes affirmeront avoir été fréquemment victimes de vexations et d'abus verbaux dans les cinémas de la capitale, que les clubs mulâtres leur étaient hermétiquement fermés, qu'ils n'étaient jamais invités dans les salons mulâtres, que la ségrégation sociale et les préjugés mondains leur interdisait

d'épouser des Mulâtres, alors que, toujours selon Dorsinville, « tout jeune et beau mulâtre de Jérémie, savait porter dans son destin un beau mariage à Port-au-Prince », et qu'il fallait « être sénateur, Estimé ou un colonel puissant pour aller pêcher des maîtresses dans la clientèle du cercle Belle vue », le club très huppé et très sélect de la haute bourgeoisie de Port-au-Prince.

Mais, selon le colonel Strel Roland, un autre acteur politique important de l'époque, « le noir n'a pas moins de préjugés, car en détestant le mulâtre il montre, néanmoins un goût marqué pour les mulâtres dont il recherche l'alliance dans le but de "claircir" l'épiderme de sa progéniture ». Toujours selon le colonel Roland, « chaque fois qu'un noir parvient à se faire une bonne situation dans la politique, son premier devoir est d'épouser une mulâtresse ou une blanche pour avoir des enfants clairs ». Le colonel prétend encore dans ses Mémoires intitulés *Le naufrage d'une nation*, qu'aux « fêtes organisées par le Club l'Amical, dont les membres sont exclusivement noirs, on ne rencontre que de très rares femmes noires; il note aussi que le noir, qui a des filles noires, s'il a une fortune, n'accepte pas à les marier à des hommes noirs, que les familles noires aisées achètent des mulâtres ou des blancs pauvres pour leurs filles. À l'exception du sénateur Émile Saint-Lôt, de

mande-t-il en conclusion, quel est celui des associés d'Estimé qui a une épouse noire, excepté Prosper, qui exhibe sa maîtresse mulâtresse à toutes les occasions ».

M. Julio Jean Pierre Audain, l'ancien chef du cabinet particulier de Vincent, soutient dans *Les ombres d'une politique néfaste*, que : « Les faits historiques interprétés sans passion permettent d'affirmer que les valeurs intellectuelles noires, tels que Salomon Jeune, Louis Joseph Janvier, Anténor Firmin, Pauléus Sanon, etc., furent victimes précisément des gouvernements noirs [...] Quand on voit la manière dont les différents gouvernements noirs ont sacrifié ces intellectuels, on est en droit de se demander si la question de couleur en Haïti n'est pas une simple question de rhétorique politique. Les faits sont là pour démontrer que les leaders se servent de cette question pour prendre le pouvoir; [...] mais une fois au pouvoir, ils ne manifestent aucun désir de travailler pour améliorer la situation des masses noires. Cas Duvalier! »

(\*) Lorimer Denis était un Capois que ceux qui l'ont connu décrivent comme un « grimaud » C.D.

[coindelhistoire@gmail.com](mailto:coindelhistoire@gmail.com) (51) 862-7165 Mon dernier livre *Une histoire populaire d'Haïti* (650 pages) est en vente chez Amazon.

## SOCIÉTÉ

### Haïti, un pays en voie de disparition

Ulysse Jean Chenet \*

Parler de la disparition d'un pays, au 21<sup>e</sup> siècle, paraît très fort et même choquant. Pourtant, dans le cas d'Haïti, si rien n'est fait en extrême urgence, pour résoudre les problèmes majeurs du pays, cet État peut disparaître sur la carte mondiale des nations et ce serait un coup dur pour la race noire. Mais, comment peut-on dessiner l'avenir incertain de la première République nègre indépendante du monde ?

Avant de répondre, à cette question, on doit savoir que dans l'histoire de l'humanité, de nombreuses grandes civilisations ont déjà disparu. On peut citer, à titre d'exemples : La civilisation minoenne, les Anasazis, les Khmers, les Assyriens, les Mayas, les Aztèques, les Étrusques, les Pharaons, les Aksumites, les Haumakas, les Vikings, le Nuh, les Achéménides, etc. Dans l'histoire biblique, on parle couramment de Sodome et de Gomorrhe. Mais, sur le sol d'Haïti, au moins, deux grandes civilisations ont vécu : l'Atlantide, 10 000 ans avant J-C, et la civilisation indienne qui prit

fin 1500 ans après J-C, avec la conquête du Nouveau Monde par les Européens.

De nos jours, la République d'Haïti se retrouve à un carrefour extrêmement dangereux de son existence, avec une crise multidimensionnelle, qui dépasse le niveau de la compréhension des citoyens haïtiens et associé avec la volonté des pays de l'occident d'exterminer cette nation nègre, qui a changé l'ordre du monde, au 19<sup>e</sup> siècle.

Mais il y a aussi la mauvaise gestion de la cité des fils et des filles du pays, durant plusieurs décennies, mettant le pays dans un état d'extrême vulnérabilité, à tous les niveaux, qui nous donne le droit de parler d'Haïti, un pays en voie de disparition.

#### 1) Économie

Depuis environ une vingtaine d'années, Haïti fait face à une grave crise économique. Un fait qui oblige le président haïtien, dans les années 2000, à utiliser l'argent des Coopératives pour répondre à ses besoins.

En 2007, Haïti allait faire face à une émeute de la faim, par rap-

port aux prix des produits de première nécessité et à la rareté des produits alimentaires. En 2011, après le séisme meurtrier du 12 janvier 2010, qui a dévasté tout sur son passage, la communauté internationale a voté un fond de reconstruction du pays évalué à près de \$ 11 milliards U.S. Les méchants locaux et internationaux ont dilapidé le fonds de la Commission internationale de reconstruction d'Haïti (CIRH). En 2018, des jeunes universitaires haïtiens se posaient la question : Kot Kòb Petwo Karibe a ?

Une question qui a fait trembler les acteurs politiques et économiques du pays qui ont dilapidé \$ 4,2 milliards U.S. us du Fond de coopération énergétique de Hugo Chavez du Venezuela. 2023, le pays fait face à une récession économique où personne ne sait à quel saint se vouer pour résoudre cette crise économique chronique, qui menace l'existence du peuple haïtien.

#### 2) Crise politique

Depuis la fin du 20<sup>e</sup> siècle, le monde se préparait à démarrer le 20<sup>e</sup> dans une nouvelle dyna-

mique. Les Nations Unies ont lancé, pour la première fois, les objectifs du Millénaire de développement durable, de 2000 à 2015 (OMD), qui avait 9 objectifs. Haïti a passé à côté de ces objectifs.

Les Nations Unies ont lancé ensuite, les ODD 2015 - 2030 avec 19 objectifs. Malgré la présence des Missions onusiennes dans le pays, la situation d'Haïti va de mal en pis. A tel point qu'on parle d'un pays en voie de disparition. Par contre, il faut voir la responsabilité pleine et entière des dirigeants et les acteurs politiques haïtiens, qui n'ont rien fait pour garantir la stabilité politique du pays. En suivant l'évolution de la crise politique haïtienne, on verra que :

En 2000, nous avons entamé le bug du millénaire avec une crise électorale imputable au Parti Lavas, qui avait organisé des élections frauduleuses appelées « *Elek syon yon sèl grenn soulye* », pour permettre à Jean-Bertrand Aristide de gagner un deuxième mandat. Ce qui a été fait. En conséquence, un mouvement anti-gouvernemental allait prendre naissance, avec le support des pays de l'Occident basés en Haïti, le Mouvement GNB.

Le bicentenaire de l'indépendance d'Haïti a été boycotté le 1<sup>er</sup> janvier 2004 et le 29 février 2004 le président Aristide s'est vu infliger un deuxième coup d'État,

suivi du débarquement d'une force onusienne, sous l'appellation MINUSTHA (Mission des Nations Unies pour la stabilisation d'Haïti). En 2011, arriva le règne du Parti haïtien tèt kale (PHTK) de Michel Martelly au pouvoir, qui symbolisait le malheur et le mal incurable d'Haïti, mettant le pays sur la voie de sa disparition.

En 2017, le petit paysan Jovenel Moïse emportait les élections, alors qu'il se trouvait sous le coup d'une inculpation pour blanchiment d'argent, entraînant une crise post-électorale qui donnait lieu à une série de manifestations politiques anti-gouvernementales et le mouvement des Pe trochallengers réclamant la reddition des comptes « *Kot kòb Petwo Karibe a* ».

Le 7 juillet 2021, le président Jovenel Moïse a été assassiné, en sa résidence privée, à Pèlerin 5.

2021 - 2023, à la suite de ce crime, le pays est plongé dans l'anarchie menée par le Premier ministre de facto Ariel Henry.

#### 3) Crise environnementale

Avec la question du réchauffement climatique, Haïti s'arrange parmi les pays non pollueurs, car c'est un État pauvre, non industrialisé, mais qui subit rageusement, les conséquences du

Suite en page 13

# Kreyòl

## GRENN PWONMENNEN

### Nou pa ka fè yo konfyans pou 5 kòb, tou sa n tande yo se pale met la

Depi youn mwa e kèk, se kòm si swadizan gouvènman Premye minis defakto a ta soti pou l mon tre li pa menm ak lòt ki te vin anvan l yo, ki te lage kò yo nan kòripsyon, ki te byen fon nan vòlò lajan peyi a epi ki t ap pratike sa k rele enpinite a. Apre yo fin fè tout vye zak, y ap gade w nan je, yo di w si w kapab vin manyen m!

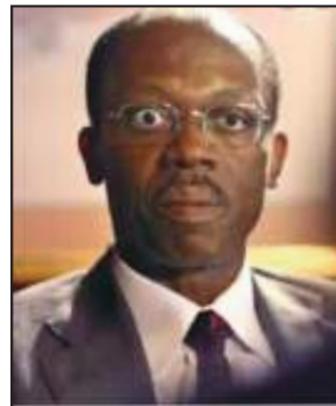
Se pa ni 2, ni 3 gwo anplwaye Leta, ansyen epi sa k la kounnye a, ke non yo pibliye kòm gwo vòlò ki lakòz peyi a nan eta li ye a, tèt anba, san nou pa konn kijan sa pral fini. Mwen p ap chita sou tout non nou wè yo, men gen youn ki fè tout cheve nan tèt mwen kanpe, tank mwen sezi. Kòm jounal la pa t parèt semèn pase a mwen pa t gentan pou m te ban nou sa osito ke mte wè l, men l pa janm twò ta « *pour faire le bien* », jan yo di pawòl la an franse.

#### Ansyen prezidan Jean Bertrand Aristide nan gwo tèt chaje

Enben, nan dat 23 novanm, nou te wè youn mesaj ki te parèt sou entènèt la, nan youn piblikasyon ki rele *Transparans*, avèk youn tit pou fè sèten mounn tranble. Menni : « *Accusé de corruption,*

*l'ex-Président Aristide est attaqué en justice par le Gouvernement en place* ».

Epi yo met bèl foto ansyen prèt Sen Jan Bosko a, ansyen prezidan Ayiti 2 fwa, ki te pran 2 kou Deta. Epi yo di se pa *Transparans* ki fè okenn pawòl, se *Radio Métropole* ki rapòte koze a. M ap bay li jan l ekri a, an franse, pou



Jan Bètran Aristid lè l te pi jèn.

pèsonn pa di m ap met diplis : « *Ce dernier (Aristide), qui s'est gardé en retrait de la politique active depuis son départ en 2004 a été attaqué en justice pour malversation, par le pouvoir en place, rapporte Métropole. En complicité avec plusieurs cadres de son administration d'alors, le leader Lavalas aurait détourné plu-*

*sieurs millions de dollars américains du trésor public* ».

Mwen pa kwè m bezwen tradui an keyòl sa k ekri a. Nou wè sa byen klè, ke Aristid te met ansanm ak plizyè nan mounn ki t ap travay pou li yo, pou yo te sifonnen plizyè milyon dola, nan lajan peyi a. Alò, se kòm si se kounnye a yo vin dekouvri sa nou menm n ap di, n ap ekri, depi byen lontant. Kijan Aristid arive gen youn fòtin de yui san milyon dola (800 000 000.00 \$) ? Se pa nou ki di, sa ekri nan rapò òganizasyon entènasyonal yo ki suiv kesyon lajan tout gwo milyonè yo. Se yo menm ki met Aristid nan ran multi-milyonnè Ayiti yo. Epi nou pa janm tande Aristid denonse yo pou manti yo fè sou li, epi tradui yo lajistis.

Epi, men se gouvènman a sa ki la ann Ayiti kounnye a, ki tranpe nan tout move sòs, ki pran responsablite, pa sèlman pou de non se Aristid, men ki al de poze plent devan youn tribinal federal nan Miami, kont Jean Bertrand Aristide pou « *fraude* », bèl pawòl ki vle di vòlò ki konn kijan pou ranmase lajan san fè bri.

Enben, selon sa nou li, plent ki depoze kont Aristid la gen 74 paj, kivedi yo bay bonjan detay kijan tout vòlò yo te fèt. Epi se plizyè biwo avoka etranje ki tra vayan ansanm pou reyini tou sa yo bezwen pou montre kijan ansyen prezidan an te ranje pou sifonnen pakèt milyon dola nan kès Leta ak nan lajan konpayi telefòn TELECO a.

Toujou selon sa nou li, gen youn « *jury* », kivedi youn gwoup mounn ki konn lwa peyi Etazini, k ap etidye plent lan, k ap tchke tou sa k di, pou yo asire yo ke tou sa k di a se verite. E jan sa ye a, se lwa peyi bò isit yo vyole, gen gwo pinisyon pou sa, anplis de sa yo rele restitasyon, kivedi pou yo remèt kòb yo te vòlò a. Sa k pi enteresan se ke mesye yo te itilize bank nan Miami pou fè tranzaksyon lajan e kèk konpayi amerikèn tou. Se konsa « *jury* » a ap kapab retrase pa ki wout lajan yo te vòlò yo te pase. Epi gen kèk non ki soti pami asosye Aristid yo ki te ede l nan monte fo konpayi pou fè transfè lajan. Men yo : « *Lesly Lavelanet, Gustave Faubert, Rodnée Deschèneau, Jean René Duperval ak Fred Beliard* ».

#### Ki jwèt k ap jwe pa anba nan paspouki nou wè k ap fèt la ?

N ap kanpe la, men n ap mande sa k pran gouvènman Aryèl Anri a (Ariel Henry), youn defakto ki sou lèzòd chèf li yo nan CORE Groupe la ak otorite Depatman Deta ameriken an, pou l lage 2 gidon dèyè Aristid, pandan l pa leve youn ti dwèt kont gwo vòlò pa l yo, tankou Michèl Jozèf Martelly (Michel Joseph Martelly), Lo ran Salvadò Lamòt (Laurent Salvador Lamothe), pou n mansyonnen 2 sa yo sèlman, ki mele

nan gwo vòlò PetwoKaribe a. Se plis pase 4 milya dola (4 000 000 000.00 \$) ki disparèt, san yo pa rann okenn kont.

Se poutèt sa nou te di depi nan kòmansman atik la, « *Nou pa ka fè yo konfyans pou 5 kòb* ». Eske se pa pale anpil met la k ap fèt vre ? Osnon, èske se kòmansman y ap kòmansman ak Aristid anvan, paske se li ki te kòmansman anpremye, anvan yo vin sou lòt gwo vòlò yo apre ? Epi tou, èske se pa youn konplo gwo chèf etranje Premye minis defakto a, ki gen youn bagay y ap regle ak Aristid, ki fè yo lonje dwèt sou li anpremye ?

Èske se paske yo tande ke Aristid gen plan pou l reparèt sou



De facto Prime of Haiti Minister Ariel Henry

mounn ankò kòm prezidan ki fè yo di se pou n fè atansyon, paske msye se youn vòlò patante ? Lè m di ansyen pè sa, ki te byen pòv, ki te soti nan legliz Sen Jan Bosko, pawas ki pi pòv nan Pòto prens, gen gwo lide nan tèt li toujou, se pa pawòl m ap di konsa konsa, san okenn prèv. Mounn k ap suiv jounal la ka sonje gen 3 semèn de sa, lè youn gwoup politisyen te fè tèt ansanm pou prezante sa yo rele « *Groupe Uni* » an pou youn vrè chanjman, Òganizasyon Lavalas la pa t rantrè ladan l. Men yo te prezante youn plan gouvènman byen detaye, kòm si y ap di si pral gen youn ran plasman pou Aryèl Anri, se Lavalas ki ka fè sa pi byen. Epi nou tout konnen ke Lavalas vle di chèf la, Jean Bertrand Aristide.

M ap mande tou èske jan Giy Filip (Guy Philippe) retounen

nan peyi a, jedi semèn pase a, nan dat 30 novanm nan, pa fè pati mouvman leve kanpe kont an syen prezidan Lavalas la. Fò n pa bliye ke se ansyen ofisye Lame sa a, ki te vin antre nan Lapolis tou, ki te alatèt mouvman 2003-2004 la, ki te ede nan flank prezidan Aristid atè, youn dezyèm fwa, nan dat 29 fevriye 2004. Se pa youn sekre pou pèsonn ke ko minote entènasyonal la, Etazini devan, te bouke ak Aristid ak bann chimè l yo ann Ayiti. Menm si yo pa t 100 pou 100 dèyè mouvman Giy Filip la, yo pa t kont li non plis. Okontrè, yo te pwofite de mouvman an, pou yo tou regle koze yo ak Aristid.

M ap mande nou pran youn ti pasyans pou n wè kijan bagay yo pral devlope pandan Giy Filip ran tre lakay, omèm moman ke Aristid ap fè manèv pou l ta tounen nan tèt peyi a. Sa vin louvri youn lòt dosye. Gen youn pawòl k ap sikile ki di si se pa t Michèl Mate li ki te foure bouch nan kesyon an, DCPJ (Direksyon s,antral Polis jidisyè) a, ki te fouke Giy Filip lè l te rantrè Ayiti jedi pase a, pa t ap lage l. Kòm si apre l te fin pran tou prizon Ozetazini an, yo te pral kenbe l nan prizon ann Ayiti ankò. Enben, yo t oblije lage msye apre 2 jou, epi l retounen nan zòn lakay li, Okay ak Pestèl, kote yo resevwa l an gran Nèg. Ou pa janm konnen ak mounn kominote entènasyonal sa yo, lè yo bezwen itilize nenpòt ki mounn ki te gen move dosye, yo jwenn fason bliye sa k te pase pou sèvi ak yo pou regle zafè pa yo.

Men nan tout ipokrizi sa a, nou di pa ka gen paspouki. Si pou Ayiti soti nan sa l ye a vre, fòk se tout otorite ki nan kòripsyon e ki konprann yo ka gen kouvèti enpinite—si w kapab vin manyen m non—ki pou jwenn menm pinisyon. Se lè sa a nou ka kwè ke bagay yo sou wout chanje pou Ayiti. Mèt pawòl, Aryèl Anri, anpremye, ranmase sa k pou ou. Ba ton ki bat chen nwè a se li menm tou ki pou bat chen blan an tou !

**TiRenm/ Grenn Pwonmennen, raljo31@yahoo.com**

## Frantz

### Photo & Video Studio

PHONE: 718.953.4990/ 917.513.2118  
843 FRANKLIN AVE., (BETWEEN UNION & PINEAUX)  
FRANTZSTUDIO.COM

**Weddings, Engagements, Bridal Showers, Baby Showers, Birthday Parties, Graduations, Communions, Headshots, Enlargements (without negatives), Photo Restoration, Invitations, Passport photos & much, MUCH MORE!**

**DE BROSSE & STUDLEY, LLP**

**Richard A. De Brosse**  
Attorney at Law

ACCIDENTS \* REAL ESTATE MALPRACTICE

182-38 Hillside Avenue (Suite 103)  
Jamaica Estate, N.Y. 11432

Tel.: 718-658-3000. Fax 658-658-3187

rdebrosse@QueensLegalPlaza.com

# HAITI

# OBSERVATEUR

Le monde est, pép la gwo!

WWW.HAITI-OBSERVATEUR.CA

# HAPPENINGS!

Continued from page 1

Obviously, democratic governance is not what is being pursued in Haiti. Apparently, a return to dictatorship is more palatable as far as the international community is concerned. Since July 20, 2021 that the CORE Group syndicate of Western ambassadors in Port-au-Prince issued the tweet to impose the neurosurgeon Ariel Henry as Prime Minister of the country, he's decided that holding of elections isn't part of his mandate. For, he's comfortable in his role not only of Prime Minister, but also as President of the Republic.

For, after two years and four months and counting, no democratic elections have been held to return the country to constitutional norms, and the bigwigs of the international community show no concern that their chosen leader to do the job has not been up to the task. During his more than two years at the helm, Haiti has gone down the drain, whatnot with a multiplicity of gangs that are blamed for the impossibility of holding elections, are constitutionally mandated. Forget that the Prime Minister is in cahoots with some of the gangs. Yet, those in leadership positions at the United Nations would have us believe that "the international community has not forgotten the country and its citizens."

## UN General Assembly's president visits Haiti in support of the regime and the UN missions

During a two-day visit to Haiti, which ended last November 21, His Excellency Dennis Francis, the current president of the United Nations General Assembly, waxed eloquent about the international community's commitment to Haiti. Based on a reporting issued that day by BINUH, the UN Integrated Office in Haiti, the 67-year-old career diplomat from Trinidad and Tobago met with most of the stakeholders in Haiti, beginning with the Prime Minister. He maintained that their "support [of] and solidarity with the Haitian people" remain solid.

Using diplomatic language, Mr. Francis alluded to the problems Haiti faces and

"encouraged further progress to resolve the political, security and humanitarian challenges in order to focus on long-term sustainable development of the country and the well-being of the Haitian people."

He never mentioned the word "elections" that were to have been held during this year, as Prime Minister Henry promised, so that transfer of power would take place next February 7, to those elected by the Haitian people. He only "reflected upon the importance of returning to constitutional order and of reinstating Haiti's most basic public services to meet the needs of the country's population." Something which is impossible with Ariel Henry at the helm.

To us, the visit of the president of the UN General Assembly is more like support for what's going on in Haiti, especially since with the various United Nations missions began arriving in the country, with the initial MICIVIH, the joint OAS-UN Civilian Mission in Haiti, in 1993. But the major operation really began in 2004 with some 6,700 troops of MINUSTAH (United Nations Mission for Haiti's Stabilization), down to MINUJUSTH (UN Mission for Justice Support in Haiti) and the current BINUH, since 2018.

Consider the praise heaped upon the BINUH staff by Mr. Francis: "He thanked the Special Representative of the Secretary General in Haiti, Ms. Maria Isabel Salvador, her deputy Ms. Urika Richardson, and all the UN staff in Haiti for their dedication to the execution of their respective mandates under challenging circumstances."

## What are the unspoken mandates of the UN missions in Haiti?

There it is, despite all the mayhem we've witnessed in Haiti under the glare of the UN missions, including the current one under which the Gang Federation was inaugurated in June 2020, Mr. Francis asserts that the UN staff in Haiti have been executing their mandates. We'll note that the top UN representative in Haiti, Ms. Salvador, has explained her mandate. After she had addressed the UN Security Council in

New York, last October 23, she returned to Haiti and issued a tweet on her account in which she took to task the majority of Haitians who want the ouster of the good-for-nothing Ariel Henry and the establishment of an interim government which would organize free and democratic elections in due time to allow a return to "constitutional order," as Mr. Francis intimates.

Here's Ms. Salvador's tweet that was denounced by almost all sectors in Haiti: "The only way out of a political transition is through democratic, transparent and participatory elections. You don't come out of a transition with a new transition. Those who are proposing a new transition are moving away from democratic principles and want to impose their individual interests, forgetting the interests of the people."

I don't think I need to comment on this, for the representative of the UN Secretary General clearly expresses what her mandate is: To do her utmost to keep Ariel Henry in power until he organizes "transparent and participatory elections." Obviously, Ariel Henry is the one who is supported for a "Haitian-led sustainable development" as mentioned by the UN General Assembly president! To us that means the international community endorses the establishment one-man's rule in Haiti. Not to be forgotten, since Jovenel Moïse, who was chosen by the self-styled "Legal Bandit" Michel Joseph Martelly to be Haiti's president in the so-called elections of 2016, there hasn't been any election in the country, not even for dog catcher.

And before the mysterious assassination, in the early hours of July 7, 2021, of President Moïse, he had designated Ariel Henry Prime Minister, though he wasn't sworn-in yet. Interestingly, Henry had held two ministerial portfolios, including Interior and Territorial Communities, in the Martelly administration. And Martelly, it should be pointed out, got "elected" Haiti's president through pressure exercised by a Secretary of State named Hillary Clinton.

Thus, I conclude that the

game being played in Haiti by those foreigners, who have arrogated themselves the right to decide Haiti's destiny, choose the most manipulable scums of our society to front for them in playing this game of dictatorial rule to impose their hegemony.

## Ariel Henry undertakes a mission to lengthen his hold unto political power

Among the latest actions of Ariel Henry to continue his dictatorial rule is the decision of his government to undertake a campaign against corruption in high places. And, for him, the "Corrupter-in-Chief" is Jean-Bertrand Aristide, the former priest of Saint Jean Bosco, arguably, the poorest parish in Port-au-Prince, who became Haiti's first post-Duvalier elected president, sworn-in on February 7, 1991. Forget that he never finished any of his two mandates, and that on February 29, 2004, he was whisked out of the country by those who had returned him to power, on October 15, 1994, after a two-year golden exile in Washington, D.C.

Well, in Google, the former poor priest is listed among Haiti's multimillionaires, with a fortune of \$800 million. That hasn't been denied by Aristide, neither has he sued to clear his name. Meanwhile, Ariel Henry, part of the team of Michel Martelly, which is implicated

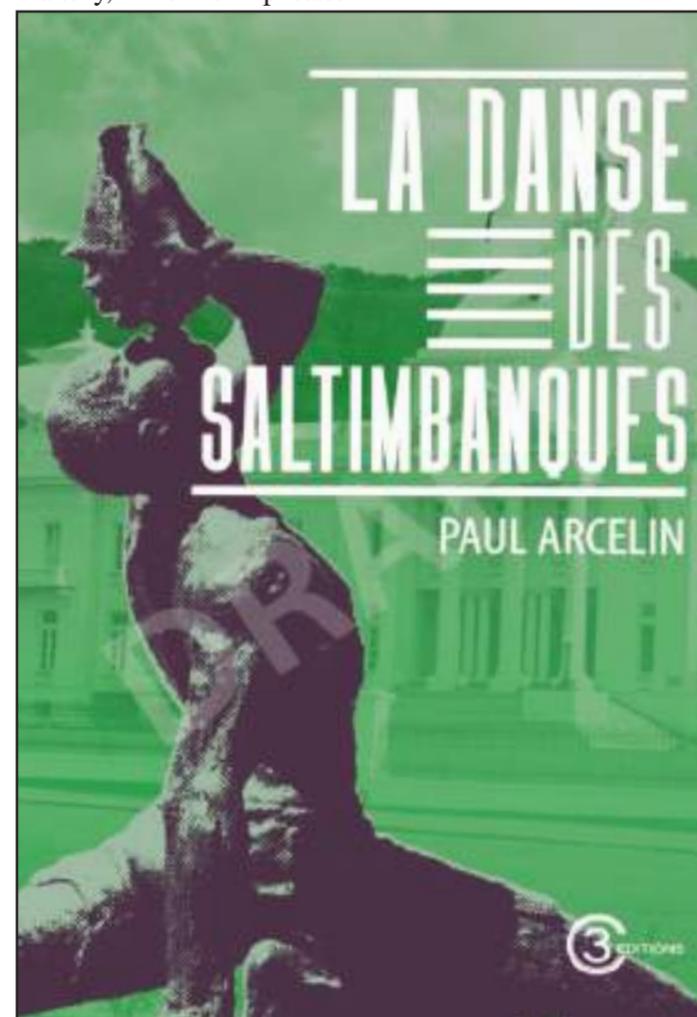
in the \$4 billion heist of the PetroCaribe Fund, has sued the former president, in a federal court in Miami, alleging "fraud" involving millions of dollars stolen by Aristide and his associates from Haiti's treasury and Teleco, the government-controlled telephone company.

This was revealed in a posting, November 23 by the online site *Transparans*, quoting the reputable *Radio Métropole*, in Port-au-Prince. The leading paragraph tells it all: "Accused of corruption, the current government has initiated judicial proceedings against former President Aristide." Filed in federal court in Miami, certainly it will take time to sort out all the issues with American banks and individuals implicated in the vast "fraud" which has contributed to Haiti's abject poverty. We aren't defenders of Aristide, far from it. But why him first, and not Martelly and his former Prime Minister Laurent Salvador Lamothe, both implicated in the PetroCaribe \$4 billion heist?

Thus has Ariel Henry concocted a situation that will help him in prolonging his dictatorial role of Prime Minister and President of the Republic, perhaps for life! All with international support. Stay tuned.

**RAJ**

[raljo31@yahoo.com](mailto:raljo31@yahoo.com)



# NOUVELLES BRÈVES ET COMMENTAIRES

## Une 4e visite en Haïti du groupe dit « Éminentes personnalités » de la CARICOM

En dépit de tout ce qui se passe à l'échelle internationale qui, d'ordinaire, retient notre attention en débutant cette rubrique, aujourd'hui c'est la préoccupante situation en Haïti qui prend le dessus, requérant la présence du groupe dit « Éminentes Personnalités » de la CARICOM, l'organisation composée surtout des pays de la Caraïbe anglophone, dont Haïti est membre. Ces personnes arrivent à Port-au-Prince aujourd'hui même, 6 décembre, la quatrième visite du groupe en Haïti, depuis qu'elle a été formée, en réunion plénière de la CARICOM, au mois de mai de cette année.

En effet, font partie des « Personnalités Éminentes » trois anciens Premiers ministres : de St. Lucie, Kenny Anthony, de Bahamas, Perry Christie et Bruce Golding de la Jamaïque. Leur objectif consiste à trouver une entente entre les différentes organisations et personnalités haïtiennes de marque impliquées dans la politique de leur pays, en vue de trouver une « solution endogène » aux multiples crises auxquelles fait face la nation haïtienne depuis quelque temps.

Après sa troisième visite, le mois dernier, les anciens chefs de gouvernement de la CARICOM avaient émis un document de neuf (9) pages, le 21 novembre, que certains compatriotes considèrent comme une mise sous tutelle de la première République noire du monde. Nous n'entendons pas épilucher tout le document, mais à la veille du 7 février 2024, on attire l'attention sur l'indifférence affichée par le Premier ministre de facto Ariel Henri au document qui envisageait un transfert de pouvoir, d'ici là.

Selon le document, voici le diagnostic des « Éminentes Personnalités » : « Au cours des cinq derniers mois, le Groupe de Personnalités Éminentes de la CARICOM (GPE), dans un cadre de respect mutuel, a eu des discussions intensives avec le Premier Ministre d'Haïti, [avec] des représentants des signataires du Conseil National pour une Transition inclusive et des Élections Transpa-

rentes, des représentants de la Déclaration conjointe de Kingston, ainsi que des représentants de la société civile, y compris les femmes, du secteur privé et de la communauté religieuse. Ce qui ressort de manière écrasante, c'est l'impératif urgent d'un dispositif de gouvernance de transition pour mettre fin à l'impasse politique prolongée et constituer la base d'une transition démocratique ».

Suite à cette mise en matière, au début, dans les prochaines huit (8) pages, il est prévu comment procéder pour tout mettre en application, y compris une réforme dans la gouvernance de la nation, un plan économique viable, des dates à respecter, même d'une réforme constitutionnelle pour, enfin, conclure à ceci : « À la suite de négociations intensives et approfondies facilitées par le Groupe de Personnalités Éminentes de la CARICOM, les parties ont convenu des mesures contenues dans le présent document pour mettre fin à l'impasse politique prolongée et constituer la base d'une transition démocratique, en vue d'une solution immédiate à la crise, en reconnaissant que tous les partis partagent un objectif commun et en pleine reconnaissance de leurs différences politiques et idéologiques ».

Vu que le Premier ministre Henry n'a pas vraiment bougé dans le sens de la mise en application des propositions des « Personnalités Éminentes », s'appuyant, de préférence, sur la déclaration de Mme Maria Isabel Salvador, la représentante du secrétaire général de l'ONU en Haïti, en charge du BINUH (Bureau intégré des Nations Unies en Haïti), il est à se demander à quoi s'attendre de cette quatrième visite des dignitaires de la CARICOM. Se plieront-ils à la politique de l'ONU ?

En effet, suite à une présentation, le 23 octobre dernier, par devant le Conseil de sécurité de l'ONU, Mme Salvador, de retour en Haïti, avait dénoncé les partisans d'une transition politique, qui exigent la démission du Premier ministre de

facto. Elle eut à dire qu'on ne remplace pas une transition par une autre transition, que le Premier ministre devait rester en place jusqu'aux « élections démocratiques et participatives ». Mais, de toute évidence, Ariel Henri, suivant la politique de son parti PHTKiste, qui n'a organisé aucune élection depuis 2016, compte perdurer au pouvoir, peut-être à vie. Les élections ne sont pas pour demain.

Alors, cette quatrième visite des « Personnalités Éminentes » de la CARICOM serait-elle la dernière ? Demanderont-elles qu'Haïti soit expulsé de la CARICOM pour non-conformité aux principes démocratiques de l'organisation ?

### EN VRAC, D'ICI ET LÀ

#### \*Quid de la guerre Israël-Hamas ?

La pause de quatre jours, sur les bombardements israéliens contre Gaza, ayant commencé le 24 novembre, a été prolongée jusqu'au vendredi 1<sup>er</sup> décembre. Ce qui a permis la libération de 105 otages de plus de 200 qu'avaient faits les attaquants de Hamas, lors de l'attaque surprise du 7 octobre. Et du côté d'Israël, 240 Palestiniens, femmes et enfants incarcérés, ont été libérés. Et depuis, Israël a repris les bombardements, surtout dans la zone sud du Gaza, le Premier ministre d'Israël, Benjamin Netanyahu, indiquant qu'il n'y aura pas de répit jusqu'à la libération des autres otages.

Et le carnage continue. Selon les statistiques fournies, hier soir, mardi 5 décembre, 16 200 personnes, y compris des enfants ont péri à Gaza depuis l'attaque surprise du 7 octobre du groupe Hamas. Tandis que le nombre de 1 400 tués, originellement annoncé par Israël, lors de l'attaque du groupe Hamas, a été réduit d'un millier, soit 1 200. Il faut un cessez-le-feu pour mettre fin au carnage.

Entre-temps, le Premier ministre Netanyahu n'est pas de tout repos. La poursuite judiciaire contre lui, alléguant la corruption, mise en veilleuse suite à l'attaque du 7 octobre, a été relancée, lundi 4 décembre.

Bien qu'il ne soit requis de se présenter au tribunal, les délibérations continuent sur une affaire remontant à l'an 2019. Certains analystes voient dans cette affaire une sorte de réprimande du chef du gouvernement israélien, que certains accusent d'une sévérité hors de l'ordinaire dans ses décisions de continuer les bombardements qui causent de nombreuses pertes parmi la population civile palestinienne.

Et la guerre au Moyen Orient incite à la prudence, aux États-Unis. En effet, avant-hier, lundi 4 décembre, le directeur du FBI (Bureau fédéral d'investigations) a témoigné par devant le comité judiciaire du Sénat, que les 38 000 hommes et femmes sous sa direction font face, de jour en jour, à une situation beaucoup plus complexe et qu'ils se doivent de rester « beaucoup plus vigilants afin de faire face aux menaces et devancer nos adversaires ». Les statistiques sont assez éloquentes. L'année dernière, dit-il, « nous avons interrompu 40 % plus d'opérations cybernautiques et arrêté 60 % davantage de ces criminels ».

Il a aussi souligné que depuis le 7 octobre, les agents du FBI sont à pied d'œuvre 24 sur 24, afin d'identifier et de contrecarrer des attaques potentielles inspirées par l'affreuse attaque de Hamas contre Israël, tout en précisant que la communauté juive est particulièrement visée.

#### \*Le président Biden pourrait ne pas chercher à se succéder

Lors d'une activité de levée de fonds, dans un faubourg de Boston, hier, mardi 5 décembre, le président Joe Biden a fait une déclaration qui laisse entrevoir sa disposition, quant à un second mandat, surtout que des gens disent, qu'à 81 ans, il est trop âgé pour entamer une autre campagne électorale.

Il a déclaré : « Si Trump n'était pas candidat, je ne me porterais pas candidat. Car, il ne faut jamais permettre qu'il soit élu. Il est un danger pour la démocratie! »

Et l'on se demande si vrai-

ment, la justice américaine n'aura pas agi à temps pour mettre hors-jeu ce citoyen qui, encore président, le 6 janvier 2021, agissait comme un terroriste, lançant ses partisans contre le Capitole, haut lieu de la Législature américaine, leur disant; « . . . il faut vous battre sans répit, autrement vous n'aurez plus de pays ». (« . . . if you don't fight like hell, you're not going to have a country anymore. »)

Que faut-il davantage pour démontrer que le président Trump se comportait en terroriste ? Et l'attaque du Congrès a bien eu lieu durant quelque trois heures, le 6 janvier 2021, tandis qu'il suivait l'événement sur le petit écran de la Maison-Blanche étant, sans rien dire au cours de trois heures.

#### \*Et George Santos, le député de New York renvoyé du Congrès

Le temps fait défaut pour nous attarder sur le cas de ce député (Congressman) républicain, représentant un district de l'état de New York, à la Chambre basse des États-Unis, vendredi dernier, 1<sup>er</sup> décembre, par un vote de 311 contre 114. Mentur invétéré, accusé de crimes, tel que fraude financière et autres, il est le sixième législateur de toute l'histoire de ce corps à connaître pareille humiliation. Mais, il a bien récolté ce qu'il avait semé.

Et nous disons au revoir!

**Pierre Quiroule II**  
rajjo31@yahoo.com





## ÉDITORIAL



# Le conflit haïtiano-dominicain sur le canal: Les négociateurs côté haïtien absents

**V**oilà déjà 82 jours de puis qu'a éclaté le conflit haïtiano-dominicain autour de la construction du canal sur la Rivière Massacre, unilatéralement, par le président dominicain Luis Abinader, les négociations auxquelles on devait normalement s'attendre n'ont même pas encore entamé. Rien n'autorise à croire que les parties en conflit s'empressent d'y arriver. Alors que, du côté dominicain, les autorités sont totalement mobilisées, quant aux Haïtiens, ils y vont de main morte. Au fait, le Premier ministre de facto, Ariel Henry, se comporte comme s'il a d'autres chats à fouetter.

En effet, nationalement aussi bien qu'internationalement, le Dr Henry et ses collaborateurs n'assument aucune responsabilité dans cette crise, se comportant comme si cela incombe à d'autres. Ou bien, comme si, se sachant légitimement désigné à la plus haute magistrature monocéphale de l'État par le CORE Group, sous la dictée de Washington, il leur laisse le soin de prendre charge des négociations. Aussi Ariel Henry et son équipe s'en lavent-ils les mains, par rapport au financement du projet, ainsi qu'à toutes décisions politiques et diplomatiques, ou techniques ainsi que commerciales, etc. À cet égard, les autorités haïtiennes laissent totalement à la communauté de Ouanaminthe le soin de se substituer au gouvernement central, dont la responsabilité devrait se traduire dans tout ce qui concerne la gestion de la construction du canal sur la Rivière Massacre.

À *Haïti-Observateur*, nous n'arrêtons jamais d'attirer l'attention de nos lecteurs sur l'aspect unique de la primature avec Ariel Henry aux commandes, faisant de lui l'agent numéro un de la communauté internationale. Alors que, dans le passé, les dirigeants haïtiens, en la personne des présidents qui se sont succédé au pouvoir, assumaient la responsabilité des conflits entre les deux pays séparant la souveraineté de l'île, sous Ariel Henry, l'antagonisme né de la construction du canal sur la Rivière Massacre, est privé de négociateurs.

En effet, le premier grand conflit déclenché par le président dominicain Rafael Léonidas Trujillo autour du massacre, en 1937, d'environ 30 000 cultivateurs haïtiens, qui habitaient la zone dans le Nord-Est, fut résolument pris en charge par le président Élie Lescot. De même que les différends territoriaux ayant surgi entre les deux États, dont le dernier en date remonte à l'année 2020, entre les présidents Jovenel Moïse

(Haïti) et Luis Abinader (République dominicaine).

Pourtant, avec Ariel Henry, à la primature, installé par le CORE Group, ce syndicat des ambassadeurs occidentaux, à Port-au-Prince, et les représentants des Nations Unies (ONU), de l'Organisation des États Américains (OEA) et de l'Union Européenne (UE) en Haïti, exécutant les ordres du Département d'État, Haïti ne négocie plus avec son État voisin limitrophe. C'est l'ex-Premier ministre de la Grande Bretagne, Tony Blair, qui mène les négociations avec le président Abinader, à la place des négociateurs haïtiens. On comprend donc pourquoi les patrons du Premier ministre de facto haïtien tiennent tant à un exécutif monocéphale pour Haïti et ne jure que par lui, à la primature, foulant aux pieds les desiderata du peuple haïtien.

Dans le cadre du conflit lié au canal sur la Rivière Massacre, Ariel Henry reçoit son signal de la communauté internationale. En tout cas, pas des entités haïtiennes, dont les suggestions ont paru dans les media nationaux traditionnels haïtiens et en ligne. D'ailleurs, l'équipe gouvernementale a boudé royalement les avertissements d'*Haïti-Observateur*. On se rappelle que, immédiatement après ce qui avait l'allure d'une déclaration de guerre, de la part du chef d'État dominicain, cet hebdomadaire avait recommandé au Dr Henry de prendre en charge, sans tarder, tous les aspects de la construction du canal sur la Rivière Massacre. Il s'agissait, en tout premier lieu, d'en rétablir le budget. Surtout que le Dr Henry avait décidé, arbitrairement et illégalement, d'arrêter ce projet, après l'assassinat du président de facto Jovenel Moïse.

Bien que Ariel Henry ait porté la crise entre Haïti et la République dominicaine, par devant l'ONU et l'OEA, la première séance formelle sur ce dossier s'est tenue, la semaine dernière, à Santo Domingo, République dominicaine, dans le dos dirigeants haïtiens. Suite à sa rencontre, à Ryad, Arabie saoudite, la semaine précédente, avec le Premier ministre de facto haïtien, M. Blair, ancien chef de gouvernement britannique, s'est réuni avec le président Abinader autour de cette crise. La nation ignore les conditions dans lesquelles M. Blair a été introduit dans l'affaire et la teneur des discussions qui se sont produites. Sinon des généralités, soumises de manière indirecte, relayées par des media en ligne. Dans un communiqué émis par le Palais national, à la capitale dominicaine, à la suite de la rencontre de MM. Abinader et Blair, il est dit que ces

derniers ont discuté « de manière constructive de possibilités de solutions à la crise ». Du côté haïtien, parti pour l'Arabie saoudite, dans le cadre de la réunion de la CARICOM, la primature haïtienne devait annoncer que M. Henry avait rencontré l'ex-Premier ministre britannique, afin de discuter avec lui la possibilité d'utiliser « les bons offices de sa fondation Institute for Global Change », en vue de faciliter la relance des discussions pour parvenir à la normalisation des relations entre les deux États.

Aujourd'hui, comme par le passé, depuis l'avènement du Parti haïtien tèt kale (PHTK) au pouvoir, la réalité politique et diplomatique concernant Haïti se construit à Washington. Le peuple haïtien est mis au parfum, en seconde ou troisième main, après que le quotidien floridien *Miami Herald*, citant ses sources gouvernementales, à la capitale américaine, en eut fait état. On comprend pourquoi, grâce à la gestion politique des alliés de Michel Joseph Martelly au pouvoir, le destin de la première République noire se joue à la capitale américaine. Dans cette logique, on ne devrait pas s'étonner que les décisions relatives à l'évolution de la construction du canal sur la Rivière Massacre soient prises ailleurs.

Tout cela explique la rupture existante entre le régime d'Ariel Henry et le reste du pays, dans la présente dispute entre Haïti et la République dominicaine. Car, ajoutée aux démarches en vue du déploiement d'une force de sécurité internationale pour venir en aide à la Police nationale contre les gangs armés, la présente crise haïtiano-dominicaine indique clairement de qui le Premier ministre de facto reçoit ses mots d'ordre. Le gouvernement central, à Port-au-

Prince, ne se manifeste sous aucune forme, dans la construction du canal, continuant, malgré tout, sans désespérer, avec la ferme détermination de la communauté de Ouanaminthe, la solidarité de la main-d'œuvre locale et le financement indépendant de patriotes et d'entrepreneurs, tant nationaux que ceux de la diaspora, dévoués à la cause de leur pays.

Au moment où Ariel Henry effectue des voyages non essentiels à l'étranger, il nie des fonds de l'État à la construction de cette structure. Il n'a même pas daigné mettre à la disposition des ouvriers du canal des équipements lourds dont dispose localement le ministère des Travaux publics, obligeant le Comité chargé de la construction du canal de payer USD 1 700 par jour pour la location d'une perle excavatrice, que possède l'État. Il est donc aisé de comprendre pourquoi une équipe de « techniciens » dépêchée, la semaine dernière, sur le site par le gouvernement, a été éconduite sans autre forme de procès.

Cette attitude affichée par les constructeurs du canal, à l'égard des émissaires du régime PHTKiste signifie que les autorités gouvernementales ne peuvent prendre aucune décision, quant au sort de ces travaux, ayant proclamé sa démission par son inaction. Absentes aux yeux du personnel œuvrant dans la construction du canal, les autorités haïtiennes se révèlent aussi bien manquantes face à leurs vis-à-vis dominicains.

Encore une fois, il est prouvé que l'équipe installée à la primature, pour diriger les destinées de la République, n'a point de compte à rendre au peuple haïtien. Alors, revers de la médaille, les citoyens n'ont d'autre choix que de montrer la porte à son dirigeant.

HAÏTI OBSERVATEUR		Haïti-Observateur P.O. Box 356237 Briarwood, N Y 11435-6235 Tél. (718) 812-2820
<b>SUBSCRIPTION FORM BULLETIN DE SOUSCRIPTION</b>		
<b>Haïti</b> Haïti-Observateur 98, Avenue John Brown, 3ème étage Port au Prince, Haïti Tél. (509) 223-0782 ou (509) 223-0785	<b>ÉTAT-UNIS</b> 1ère classe <input type="checkbox"/> 48,00 \$ US, pour six (6) mois <input type="checkbox"/> 90,00 \$ US, pour un (1) an	
<b>CANADA</b> Haïti-Observateur Gerard Louis Jusques 514-371-6434 12, Hill St. Canada 12213 Joseph Cassavant Montreal H4M1C7	<b>AFRIQUE ET ASIE</b> <input type="checkbox"/> 553,00 FF, pour six (6) mois <input type="checkbox"/> 1005,00 FF, pour un (1) an	
<b>EUROPE, AFRIQUE ET ASIE</b> Un service spécial est assuré à partir de Paris. L'intéressé doit s'adresser à: Jean Claude Walzin 13 K Avenue Faidherbe, Rt Et Apt. 44 93310 La Plé St. Denis France Tél. (33-1) 43-63-28-10	<b>CARAÏBE ET AMÉRIQUE LATINE</b> 1ère classe <input type="checkbox"/> 93,00 US, pour six (6) mois <input type="checkbox"/> 160,00 US, pour un (1) an	
Name/Nom _____	<b>EUROPE</b> <input type="checkbox"/> 78 EURO, pour six (6) mois <input type="checkbox"/> 125 EURO, pour un (1) an Par chèque ou mandat postal en francs français	
Company/Compagnie _____		
Address/Adresse _____		
City/Ville _____	State/État _____	
Zip Code/Code Régional _____	Country/Pays _____	
<small>Tous les abonnements sont payables d'avance par chèque ou mandat bancaire.</small>		

# EDITORIAL



## The Haitian-Dominican canal dispute: Haitian negotiators absent

It's already 78 days since the Haitian-Dominican conflict over the construction of the Massacre River canal, unilaterally initiated by Dominican President Luis Abinader, erupted, and the negotiations we'd normally expect haven't even begun yet. And there's no reason to believe that the conflicting parties are in any hurry to get there. While the Dominican authorities are fully mobilized, the Haitians are not. By the way, the de facto Prime Minister, Ariel Henry, is behaving as if he had other fish to fry.

In fact, both nationally and internationally, Dr. Henry and his collaborators take no responsibility for this crisis, behaving as if it were someone else's responsibility. Or as if, knowing that he had been legitimately appointed to the highest single-headed office in the state by the CORE Group, under dictation from Washington, he had left it to them to take charge of the negotiations. As a result, Ariel Henry and his team wash their hands of the financing of the project, as well as of all political and diplomatic decisions, whether technical, commercial or otherwise. In this respect, the Haitian authorities are leaving it entirely up to the community of Ouanaminthe to take the place of the central government, whose responsibility should be reflected in everything to do with managing the construction of the canal on the Rivière Massacre.

At *Haiti-Observateur*, we never stop drawing our readers' attention to the unique aspect of the primacy with Ariel Henry at the helm, making him the international community's number one agent. Whereas, in the past, Haitian leaders, in the person of successive presidents, took responsibility for conflicts between the two countries separating the island's sovereignty, under Ariel Henry, the antagonism born of the construction of the Canal on the Rivière Massacre, is deprived of negotiators.

Indeed, the first conflict triggered by Dominican President Rafael Léonidas Trujillo over the 1937 massacre of more than 25,000 Haitian farmers living in the border zone was resolutely tackled by President Élie Lescot. The same is true of the territorial disputes that have arisen between the two states, the most recent of which dates back to 2022, between presidents Jovenel Moïse (Haiti) and Luis Abinader (Dominican Republic.)

However, with Aryel Henry in the Prime Minister's office, installed by Western embassies and UN representa-

tives in Haiti, and carrying out the orders of the State Department, Haiti is no longer negotiating with its neighboring state. It is the former Prime Minister of Great Britain, Tony Blair, who is conducting the negotiations with President Abinader, instead of the Haitian negotiators. So it's easy to see why the Haitian de facto Prime Minister's bosses are so keen to have a single-headed executive for Haiti, and swear by him as Prime Minister, trampling underfoot the wishes of the Haitian people.

Aryel Henry is getting his cue from the international community in the dispute over the canal on the Rivière du Massacre. At least, not from Haitian entities, whose suggestions have appeared in Haiti's traditional national media and online. In fact, the government team royally disregarded *Haiti-Observateur's* warnings. It will be recalled that, immediately after what sounded like a declaration of war by the Dominican head of state, this weekly recommended that Dr. Henry take charge, without delay, of all aspects of the construction of the canal on the Rivière Massacre. First and foremost, the budget had to be re-established. Especially since Dr Henry had, arbitrarily and illegally, decided to halt the project following the assassination of de facto President Jovenel Moïse.

Although Ariel Henry has taken the crisis between Haiti and the Dominican Republic to the United Nations (UN) and the Organization of American States (OAS), the first formal session on the matter was held last week in Santo Domingo, Dominican Republic, behind the backs of the Haitian leadership. Following his meeting with Haiti's de facto Prime Minister in Riyadh, Saudi Arabia, the previous week, the former British head of government met with President Abinader to discuss the crisis. The nation is unaware of the conditions under which Mr. Blair was introduced into the affair and the content of the discussions that took place. Other than generalities, submitted indirectly, relayed by online media. A press release issued by the National Palace in the Dominican capital following the meeting between Mr. Abinader and Mr. Blair states that they discussed "constructively" "possible solutions to the crisis." On the Haitian side, having left for Saudi Arabia for the CARICOM meeting, the Haitian Prime Minister's Office announced that Mr. Henry had met the former British Prime Minister to discuss with him the possibility of using "the good offices of his Institute

for Global Change foundation" to facilitate the relaunch of discussions aimed at normalizing relations between the two countries.

Today, as in the past, since the advent of the Parti haïtien tèt kale (PHTK) to power, the political and diplomatic reality of Haiti is constructed in Washington. The Haitian people are made aware of this, second or third-hand, after the Florida daily *Miami Herald*, quoting its government sources in the American capital, reported it. It's easy to see why, thanks to the political management of Michel Martelly's allies in power, the fate of the first black republic is being played out in the American capital. Given this logic, it should come as no surprise that decisions concerning the progress of the construction of the Massacre River canal are being taken elsewhere.

All this explains the rift between Ariel Henry's regime and the rest of the country, in Haiti's current dispute with the Dominican Republic. For, added to the moves to deploy an international security force to assist the National Police against armed gangs, the present Haitian-Dominican crisis clearly indicates from whom the de facto Prime Minister receives his orders. The central government in Port-au-Prince is not involved in any way, shape or form in the construction of the canal, but continues unabated with the firm determination of the Ouanaminthe community,

the solidarity of the local workforce and the independent funding of patriots and national entrepreneurs devoted to their country's cause.

At a time when Aryel Henry is making non-essential trips abroad, he is denying state funds to the construction of this structure. He has not even deigned to provide the canal workers with the heavy equipment available locally from the Ministry of Public Works, forcing the Construction Committee to pay \$ 1,700 per day for the rental of a privately-owned pearl excavator. So it's easy to understand why a team of "technicians" dispatched to the site by the government was dismissed without further ado.

This attitude on the part of the canal builders towards the PHTKist regime's emissaries means that the government authorities are unable to take any decision on the fate of the work, having proclaimed their resignation for their inaction. Absent in the eyes of the personnel working on the canal's construction, the Haitian authorities are proving equally lacking in the eyes of their Dominican counterparts.

Once again, it has been proven that the team installed in the Prime Minister's Office to steer the destiny of the Republic is not accountable to the Haitian people. But the other side of the coin means that the Haitian people have no choice but to show them the door.

**HAITI OBSERVATEUR** Le monde est, pour la paix

*Haiti-Observateur*  
P.O. Box 356237  
Briarwood, N.Y. 11435-6237  
Tél. (718) 812-2820

**SUBSCRIPTION FORM  
BULLETIN DE SOUSCRIPTION**

<p><b>Haiti</b></p> <p>Haiti-Observateur 98, Avenue John Brown, 3ème étage Port au Prince, Haiti 161 (509) 223-0782 ou (509) 223-0785</p> <p><b>CANADA</b></p> <p>Haiti-Observateur Gérard Louis Jacques 514 371-6434 1500, Avenue St-Jacques 12213, Joliette, Québec M6K 3H7</p> <p><b>EUROPE, AFRIQUE ET ASIE</b></p> <p>Un service spécial est assuré à partir de Paris. L'intéressé doit s'adresser à: Jean Claude Valentin 13 K Avenue Holdreithe, Rt Rt Apt. 44 93310 Le Pré St. Gervais France Tel. (33-1) 43-63-28-10</p>	<p><b>ÉTAT-UNIS</b></p> <p>1ère classe  <input type="checkbox"/> 48.00 \$ US. pour six (6) mois  <input type="checkbox"/> 90.00 \$ US. pour un (1) an</p> <p><b>AFRIQUE ET ASIE</b></p> <p> <input type="checkbox"/> 553.00 FF. pour six (6) mois  <input type="checkbox"/> 1005.00 FF. pour un (1) an</p> <p><b>CARAÏBE ET AMÉRIQUE LATINE</b></p> <p>1ère classe  <input type="checkbox"/> 975.00 US. pour six (6) mois  <input type="checkbox"/> 1600.00 US. pour un (1) an</p> <p><b>EUROPE</b></p> <p> <input type="checkbox"/> 75 EURO. pour six (6) mois  <input type="checkbox"/> 125 EURO. pour un (1) an          Par chèque ou mandat postal en francs français</p>
---	--

Name/Nom \_\_\_\_\_

Company/Compagnie \_\_\_\_\_

Address/Adresse \_\_\_\_\_

City/ville \_\_\_\_\_ State/Etat \_\_\_\_\_

Zip Code/Code Régional \_\_\_\_\_ Country/Pays \_\_\_\_\_

Les frais d'abonnement sont payables d'avance par chèque ou mandat postal.

# QUE CACHE LA PRIMATURE D'ARIEL HENRY ? Un « décret secret » dont la nature reste mystérieuse dénoncé

## Pourtant le Premier ministre de facto ne s'en plaint pas...

Suite de la page 1

Voici en quels termes les dénonciateurs de ce document parlent de lui : « L'utilisation suspecte d'un décret bidon transférant les attributions de tous les ministères et les organismes autonomes, notamment la CNMP, la CSC/CA et du CONATEL à une direction générale fantôme subtilement imposée à Jovenel Moïse, en date du 1er juillet 2020, est désormais révélée. Le concepteur dudit décret frappe activement à la porte de tous les bailleurs de fonds de la République. Ceux-ci seraient sur le point de répondre positivement aux stratagèmes de levée de fonds publics, par cette entreprise inique, au vu et au su de tous. La Primature se tait. Les institutions victimes se plient en mille morceaux. La république bananière brille par l'insouciance et la présence inuti-

le de ses dirigeants ».

Continuant de critiquer le document, les protestataires déclarent, car il s'agit bien d'individus exprimant leur insatisfaction, en ces termes : « Après l'arrestation de Félix Badio, c'est le tour du décret le plus secret de la République d'Haïti : un citoyen de nationalité étrangère (rappelant le profil des assassins du président Moïse des mercenaires-braqueurs de la BRH) au cœur de cette action, contre laquelle, même Ariel Henry n'ose se prononcer. Alors pourquoi ? »

D'autres commentaires sur le décret secret :

« Nul ne peut ignorer qu'un décret ne peut, en aucun cas, ni abroger ni annuler une loi; et qu'un décret contenant, même une seule clause inconstitutionnelle portant atteinte à ce principe, entraîne sa caducité ipso facto, pour avoir causé une dénaturation irréparable. Demandez à un étudiant en

droit, en première année, il confirmera l'incroyable. Ariel Henry serait lui-même ciblé au sein même de son camp, à un moment où il négocie le "deal" de sa vie. Ce scandale fragilise intentionnellement et naturellement les titulaires du MTPTC, du MEF et la Primature. On n'accuse personne. Que les bandits s'entendent ! »

Aucun doute les personnes qui ont vu le document savent où il se trouve, mais ils pensent qu'il est avantageux de garder précieusement ce secret. En attendant, souffrons encore quelque tout. Voici ce qu'ils ajoutent : « De toute évidence, ce décret du 1er juillet 2020 viole le principe universel de la hiérarchie des normes en droit, en attribuant, irrégulièrement et avec préjudices, d'importantes fonctions régaliennes à l'IHSI. Or ces fonctions sont pourtant clairement dévolues à d'autres institutions de contrôle compétentes et équipés (con-

trairement à l'IHSI): il s'agit évidemment de la Cour supérieure des comptes et du Contentieux administratif (CSC/CA), la Commission nationale des marchés publics (CNMP), la PNH, l'Armée et le CONATEL. La gravité de ce coup d'État informatico-statistique se mesure à la hauteur de sa cible principale : l'ensemble des organismes autonomes de contrôle et de sécurité de l'appareil de l'État, notamment l'ONI et le CEP ».

« Constatant que ce décret, piloté par un citoyen étranger, qui peut à tout moment s'envoler comme un aigle, pour éviter des poursuites judiciaires en Haïti, nous pousse à nous poser les questions suivantes:

« Pour qui travaille ce pilote international polyvalent et inamovible ?

« Pourquoi l'ONI a-t-il été confié à ce même citoyen étranger, de concert avec le ministre

de la Justice, au cours de la catastrophe électorale Privert-Martelly ?

« Pourquoi place-t-on toujours des étrangers à la tête des structures les plus sensibles du pays, au moyen de décrets ou d'arrêtés intéressés ou subventionnés de ce type, à dessein de corrompre et de/ou de dilapider ? »

Il reste maintenant à souhaiter que la divulgation des idées contenues dans le décret puisse inciter d'autres acteurs qui y ont accès à jeter un éclairage objectif sur l'identité des personnes impliquées et la nature des objectifs qu'ils visent. Mais il est un fait certain : Si Ariel Henry n'est réellement pas ignorant des manœuvres lancées dans ce document et persiste à en cacher les secrets, c'est qu'il fait partie prenante des avantages après lesquels courent ce pilote étranger de ce décret dangereux.

L.J.



**HAÏTI**

**OBSERVATEUR**

WWW.HAÏTI-OBSERVATEUR.CA

Lè manke gid, pèp la gaye!

# SOCIÉTÉ

Suite de la page 5

du réchauffement climatique met tant en jeu l'avenir et l'existence de la République d'Haïti, si rien n'est fait immédiatement et en extrême urgence.

En 2004, le pays a connu des inondations sévères, spécialement aux Gonaïves, qui ont fait des dégâts considérables, mettant en lambeaux l'économie.

2008, des inondations sévères se sont abattues sur Mapou, Verrettes et Gonaïves, ayant suivi une série de cyclones successifs, notamment Anne, Georges, Ike, etc.), qui ont apporté leurs lots de malheurs.

Le 12 janvier 2010, le pays allait connaître un séisme dévastateur, qui a détruit considérablement la région métropolitaine de Port-au-Prince et la ville de Léogâne, qui en était l'épicentre.

Octobre 2016, l'ouragan Matthew a ravagé totalement le Grand Sud du pays, provoquant une des plus grandes catastrophes écologiques du siècle.

Le 14 août 2021, la presqu'île du Sud est encore frappée par un autre séisme majeur ayant aggravé encore davantage les blessures écologiques subies par cette partie du pays.

Le 3 juin 2023, la ville de Léogâne a été la cible d'inondations qui ont provoqué une nouvelle vague de dégâts considérables.

Novembre 2023, les intempéries ont provoqué des pluies diluviennes sur les 10 départements du pays, provoquant des dégâts considérables à travers tout le pays.

Donc, Haïti de sa grande vulnérabilité environnementale, si rien n'est fait immédiatement, est un pays en voie de disparition.

#### 4) Démographie :

Quand on parle d'explosion démographique, Haïti est un pays exceptionnel. De 1986 à 2023, le pays a connu une croissance démographique de 1,5 %. Le pire, ce qui paraît très paradoxal, durant cette même période, le pays connaît une décroissance économique ou une croissance économi-

que négative de 5 %.

Personne ne se rend compte du danger qui existe entre la surpopulation d'Haïti et la croissance économique négative, durant plusieurs années consécutives, provoquant une dépression économique, qui met en péril l'existence de la population haïtienne. On peut dire même, c'est l'une des causes de la mauvaise attitude de la communauté internationale, dans la gestion de la crise haïtienne, cherchant, à tout prix, à provoquer une catastrophe démographique entraînant une croissance démographique négative de la population.

En 1986, la densité de la population haïtienne était de 6,5 millions d'habitants; en 2023, elle est passée à environ 12 millions d'habitants. C'est incroyable, si on n'a pas mis en place une politique de planification familiale pour stabiliser la population haïtienne, ce sera fatal pour le pays dans les années à venir.

#### 5) Géographie ou aménagement du territoire :

En matière de gestion du territoire, dans les zones urbaines comme en milieu rural, Haïti est un pays extrêmement vulnérable. La question d'aménagement du territoire reste un problème inquiétant et sérieux, à Port-au-Prince, la capitale, ainsi que dans les villes de province. À comparer sa physiologie à celle de 1950, la région métropolitaine de Port-au-Prince s'affiche en catastrophe écologique.

En effet on voit « un enfant paisible qui est transformé en un monstre dans moins d'un siècle ». Ce qui fait dire si rien n'est fait immédiatement, et en extrême urgence, Haïti est un pays qui est voué à disparaître dans les années à venir. Et, c'est le même constat dans toutes les grandes villes du pays : Cap-Haïtien (Nord), Gonaïves (Artibonite), Jacmel (Sud-Est), Les Cayes (Sud), Léogâne (Ouest), Miragoâne (Nippes), etc.

#### 6) Sécurité :

Depuis, la démobilitation des Forces armées d'Haïti, en 1994, Haïti est devenu un corps humain privé de système immunitaire, un état vulnérable à tous les niveaux. À tel point qu'en moins de trente ans le pays a connu une dizaine

de forces d'occupation étrangère qui ont laissé le pays aux mains des gangs armés, qui terrorisent, kidnappent, violent, volent et tuent la population.

En 1994, on a eu MINUHA (Mission des Nations Unies en Haïti), qui avait pour mission d'assurer le retour à l'ordre constitutionnel. Les autres missions militaires déployées en Haïti sont arrivées en ces dates : En 1996 : MANUH; -en 1997 : MIPONUH; En 2000 : MICAH; En 2004 : MINUSTHA; en 2017 : MINUJUSTH; - En 2019 : BINUH.

En 2023, en attendant l'arrivée de la force multinationale, qui sera dirigée par le Kenya, une puissance de petite taille d'Afrique de l'Est, tout le territoire d'Haïti est pris en otage par les gangs armés ayant profité de l'indifférence, de la passivité et de la complicité des autorités haïtiennes, qui se contentent de parler de « territoires perdus », sans tenir compte que si rien n'est fait dans l'immédiat et en extrême urgence, Haïti est en voie de disparition.

\*Ulysse Jean Chenet  
 Coordonnateur général du Mouvement Point Final  
 (509) 4183 9811 / 4458 0309



**Brooklyn Dreams Charter School (K-8)**

259 Parkville Avenue  
Brooklyn, NY 11230-1310  
BrooklynDreamsCharterSchool.org  
718-859-8400

**Brooklyn Excelsior Charter School (K-8)**

856 Quincy St  
Brooklyn, NY 11221-3612  
BrooklynExcelsiorCharterSchool.org  
718-246-5681

**Brooklyn Scholars Charter School (K-8)**

2635 Linden Blvd  
Brooklyn, NY 11208-4907  
BrooklynScholarsCharterSchool.org  
718-348-9360

**Riverton Street Charter School (K-8)**

118-34 Riverton Street  
St. Albans, NY 11412-4024  
RivertonStreetCharterSchool.org  
718-481-8200

**AVIS D'OUVERTURE DES INSCRIPTIONS**

Les inscriptions pour l'année scolaire 2024-25 se clôturent le 1 avril 2024 à 17h00. Les formulaires de demande d'inscription peuvent être obtenus en contactant l'école. Si le nombre de demandes reçues pendant les inscriptions dépasse le nombre de places disponibles, un tirage au sort sera nécessaire. Le tirage au sort, si nécessaire, aura lieu en direct aux dates suivantes :

- Brooklyn Dreams Charter School – 3 avril 2024 à 9:00
- Brooklyn Excelsior Charter School – 3 avril 2024 à 10:00
- Brooklyn Scholars Charter School – 3 avril 2024 à 11:00
- Riverton Street Charter School – 3 avril 2024 à 14:00

Les demandes reçues après la clôture des inscriptions seront acceptées selon le principe du premier arrivé, premier servi pour les places restantes. Des listes d'attente seront constituées en conséquence.

**AVIS SUR LA POLITIQUE NON DISCRIMINATOIRE À L'ÉGARD DES ÉTUDIANTS**

Les National Heritage Academies ne pratiquent aucune discrimination et ne limitent pas l'admission d'un élève sur quelque base illégale que ce soit, y compris sur la base de l'appartenance ethnique, de l'origine nationale, de la couleur, du besoin de services d'éducation spéciale, du sexe, du genre, du handicap, des capacités intellectuelles, des mesures de réussite ou d'aptitude, des capacités sportives, de l'origine, de la croyance, du genre, de la religion ou de l'ascendance. Une école ne peut exiger aucune action de la part d'un élève ou d'une famille (comme un test d'admission, un entretien, une rédaction, la participation à une séance d'information, etc.) pour qu'un candidat reçoive ou soumette une demande d'admission à cette école.

# Injections, tests, examens médicaux et fractures.

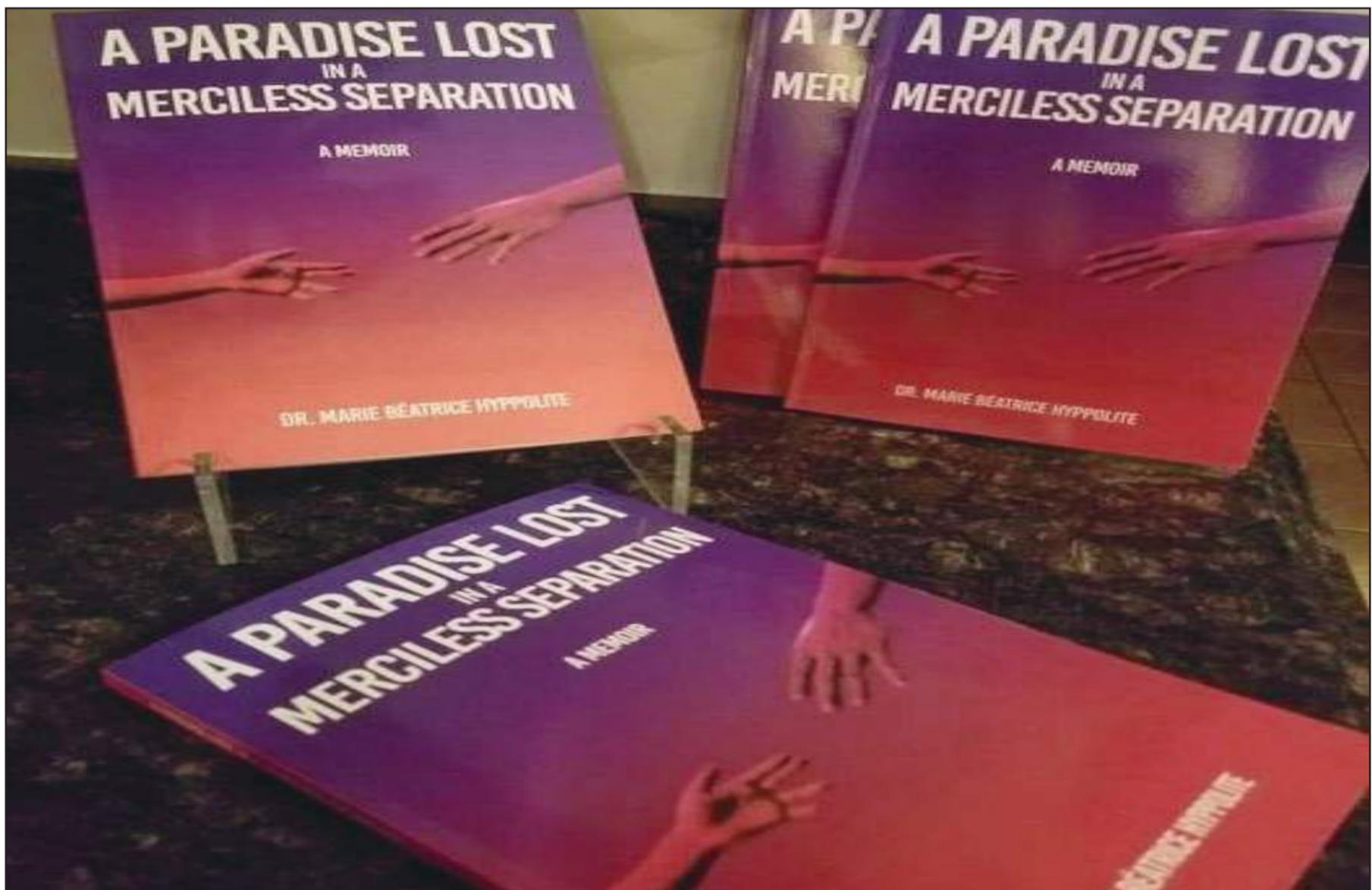
## C'EST LA VIE.

Inscrivez-vous maintenant pour vous assurer que tout soit couvert par votre assurance-maladie à partir du 1er janvier 2024.



 [nystateofhealth.ny.gov](https://nystateofhealth.ny.gov)

 (855) 355-5777





# LA SAGA DU DR YVES JEAN-BART

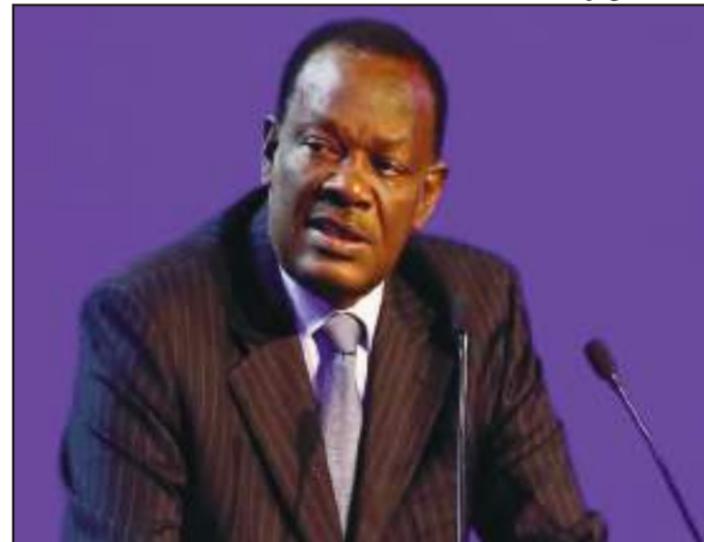
## ENTRE SA SANTE PRECAIRE ET L'ORDONNANCE DE COMPARAITRE LA COUR D'APPEL DE PORT-AU-PRINCE L'ex-président de la FHF ne baissera jamais les bras

Par Ricot Saintil

L'ancien président de la Fédération haïtienne de football (FHF), Dr Yves Jean-Bart, était attendu à la Cour d'appel de Port-au-Prince, pour être entendu sur des accusations sans fondement dont il fait l'objet de puis 2020, un dossier classé sans suite par le juge instructeur Emilio Accimé, parce qu'aucune victime ne s'était jamais manifestée, et aucune preuve n'a jamais été présentée à son attention. De surcroît, le 14 février 2023, le Tribunal arbitral du sport (TAS), a blanchi l'ancien patron de la FHF, rejetant, d'un revers de main, la décision de radiation à vie de la plus haute instance du football à son encontre. Le TAS a relevé des incohérences graves et des contradictions flagrantes dans les déclarations de deux victimes présumées. Depuis l'éclatement de ce dossier, toutes les décisions de justices sont favorables à M. Jean-Bart, qui a toujours clamé son innocence et crié au scandale. Il a été victime d'un complot ourdi, visant à détruire sa réputation et salir son honneur.

Des organisations de droits humains, qui ont endossé les allégations relayées par le youtubeur Romain Molina, et qui précipitamment avaient demandé son retrait de la FHF, sans la moindre preuve, n'ont pas apprécié la décision du juge Acci-

mé, elles ont remis en question l'instruction conduite par le juge en charge du dossier. Pour ces structures de défenses de droits humains, l'instruction a été bâclée. Néanmoins, la décision de la FIFA, en novembre



Dr Yves Jean-Bart

2020, contre Yves Jean-Bart, était une véritable victoire pour elles. Yves Jean-Bart, à cette époque, était la risée d'une bonne partie de la presse et de ces organisations, qui n'ont jamais été au ranch de la Croix-des-Bouquets pour prendre des nouvelles des filles et des garçons qui étaient logés dans les dortoirs. Elles n'étaient donc pas les mieux placées pour prendre la défense des jeunes du ranch, elles avaient des intérêts cachés, mais dévoilés par la suite, puis

que leur cible était Yves Jean-Bart. Ce dernier, rappelons-le, ne voulait pas se laisser faire. Convaincu de son innocence, il a interjeté appel devant le TAS contre la décision de la FIFA, et en février 2023, les juges du Tri-

bunal, à l'unanimité, ont abondé dans le même sens que la décision rendue par le juge Accimé, reconnaissant qu'il n'y avait pas lieu de condamner Yves Jean-Bart. Ils ont donné gain de cause à ce dernier, et annula la décision de la FIFA.

Cette décision, a été pour les détracteurs de Dadou et les organisations de droits humains, une véritable gifle. Leurs objectifs, c'était d'anéantir Yves Jean-Bart, comme s'il était un pestiféré. Tout comme la FIFA,

qui avait voulu sauver la face, en saisissant le Tribunal fédéral suisse, pour contester la décision du TAS, même si elle savait qu'il n'y avait absolument aucune chance qu'elle obtienne gain de cause, les organisations de droits humains, pour ne pas perdre la face en Haïti, avaient sollicité de la Cour d'appel une nouvelle instruction judiciaire « objective » et « impartiale », estiment que celle conduite par le juge Accimé était « bâclée ». La Cour d'appel, paradoxalement, n'a pas suivi les procédures habituelles. Aucune victime présumée ne s'est toujours pas manifestée, ni aucun élément nouveau n'a été versé au dossier. Malgré tout, cette dernière instance judiciaire a décidé de donner suite à un dossier vide. Quel paradoxe !

Après une première citation à comparaître, non respectée par Dadou, pour des raisons de santé, la Cour d'appel, a brandi l'article 77 de l'instruction criminelle pour montrer ses muscles, une deuxième ordonnance de comparution pour ce lundi, n'a pas non plus été respectée, cette fois-ci en raison d'une grève observée par les parquetiers.

Cette deuxième comparution intervient à un moment où l'état de santé de Dadou est encore plus précaire, étant constamment sous surveillance médicale. Ses déplacements sont limités, à cause de son système

de défense sanitaire se trouvant en piteux état. Les médecins traitants l'interdisent carrément de voyager, parce que sa situation peut s'aggraver à n'importe quel moment. Heureusement pour Dr Jean-Bart, ses avocats sont en possession de tous les documents nécessaires prouvant les faits susmentionnés. La Cour d'appel ne peut pas se laisser mener en bateau par des organisations, qui existent à partir des faits à scandale.

La Cour ne dispose d'aucun élément nouveau pour instruire le dossier, il ne peut pas s'appuyer sur de simples déclarations pour essayer d'intimider l'accusé. Yves Jean-Bart, a toujours clamé son innocence, il a toujours demandé à la justice de le confronter aux victimes présumées.

Malheureusement, il n'y a jamais eu de victimes, les seules présumées victimes, qui ont été entendues par le TAS, étaient fabriquées, elles ont inventé des histoires de toutes pièces. Tout ce qui importe pour Yves Jean-Bart, c'est son honneur, qui a été rétabli, en Haïti et à l'étranger ; ainsi que son nom, qui a été lavé, il ne baissera jamais le bras, autant de fois qu'il est encore en vie. Il répondra à toutes les invitations, tant que sa vie n'est pas menacée. A bon entendeur, salut !

R.S.

